

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du jeudi 18 avril 2013
Openbare zitting van maandag 18 april 2013

Je déclare la séance publique du Conseil communal du 18 avril 2013 ouverte (19h30). Ik verklaar de openbare zitting van de Gemeenteraad van 18 april 2013 geopend (19u30).

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Nous voici aujourd'hui amenés à saluer la mémoire du baron Paul Halter qui nous a quittés le 30 mars dernier à l'âge de 92 ans. Je souhaite dresser le portrait de cet homme plein de courage, d'enthousiasme et de perspicacité. Ce Molenbeekois qui, en février 2005 - je le rappelle - fut honoré par le Conseil communal comme citoyen d'honneur de Molenbeek-Saint-Jean, commune à laquelle il était très attaché. En effet, Paul Halter, né en 1921, est Belge d'origine juive. Ses parents ont trouvé la mort au cours de la déportation nazie. Très jeune, Paul Halter fit de la résistance quand l'occupation allemande était encore à ses débuts. Il multiplia ses actions contre l'ennemi, ce qui lui valut d'être arrêté puis déporté à Auschwitz en 1943. Il vécut l'enfer pendant deux ans jusqu'au jour de la libération du camp. A partir de là il dédia toute sa vie au devoir de mémoire envers les victimes des crimes et génocide nazis. Il participa à la création de l'Amicale belge des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau dont il devint président dans les années septante et fut en 1980 à la base de la création de la Fondation Auschwitz. Grâce à cette fondation, il effectua des voyages d'études en compagnie de jeunes pour leur expliquer comment il avait vécu la tragédie. Ainsi, des jeunes, notamment de l'Athénée royal Serge Creuz, ont participé à ces voyages. Ils ont été marqués par ce qu'ils ont vu, par ce qu'ils ont entendu. Des échanges ont eu lieu, notamment l'année passée, à leur retour. On sentait qu'ils ont été profondément marqués et que ce voyage les avait fait réfléchir, et les a rendus encore plus citoyens de Belgique et de Bruxelles. C'était, en tout cas, une expérience extrêmement importante pour eux. Le Baron Paul Halter a aussi organisé des concours d'écriture ainsi que de nombreuses activités à destination, entre autres, d'enseignants.

En 2005, il affirma: *“ ce n'est pas mon Histoire qui importe mais notre travail sur la mémoire; ce à quoi j'attache le plus d'importance, c'est la jeunesse, car le meilleur moyen de ne pas oublier ces événements terribles, c'est de mettre les jeunes en garde contre l'extrême droite et le fascisme, surtout à l'heure actuelle”*. Il ajouta : *“ le corps enseignant doit jouer un rôle fondamental car un jour les témoins disparaîtront”*. Oui, aujourd'hui, Paul Halter n'est plus. Mais la mémoire de ses actions vit encore, lui, qui de 1933 à 1945, a démontré sa bravoure alors que les nazis exterminaient des millions de Juifs et d'autres victimes dont les dissidents politiques, les homosexuels, les Tsiganes. Des actions combien admirables qui sont à rapprocher d'un précepte qui dit : *“ quiconque sauve une vie sauve l'univers entier”*.

Les actions de Paul Halter ont sauvé et continueront de sauver des vies. Ce résistant est resté fidèle à son engagement, dans le respect de la libre pensée et de ses convictions philosophiques. C'est pourquoi, en sa mémoire, j'en appelle à la population jeune, en lui disant que l'héroïsme ne réside pas dans des idéaux destructeurs. Le

véritable héroïsme se cache dans l'engagement et la défense de valeurs, de valeurs citoyennes, de valeurs nobles. L'Histoire doit nous amener à prendre conscience de toute la valeur de la vie humaine. Enfin, pour que la mémoire de Paul Alter reste parmi nous, dans notre commune, nous vous proposerons d'attribuer son nom au petit parc qui jouxte son appartement au coin du boulevard Edmond Machtens. Que l'âme de ce résistant repose toujours en paix. Je remercie de leur présence sa fille, Madame Line Halter et ses deux petits-fils, Samuel et Alexandre Dachet, ainsi que ses amis Monsieur et Madame Fenerberg. Je vous demanderai de vous lever pour observer quelques minutes de silence en la mémoire du baron Paul Halter.

Je voudrais encore remercier la famille d'être ici présente. Madame Halter, vous souhaitez dire quelques mots ? Voilà, je vous donne le micro.

Mme Halter :

Madame la Bourgmestre et vous tous du Conseil communal, je vous remercie. Je suis très touchée du geste de Mme Schepmans, de m'avoir invitée ainsi que les miens, ici, à participer et à faire respecter la minute de silence au conseil communal. Et j'aimerais pouvoir avoir le contenu de son discours parce que je pense qu'il est vraiment très beau et que papa l'aurait beaucoup apprécié. Alors, je voudrais vous remettre, Mme Schepmans, quelque chose que, peut-être vous possédez déjà, de la part de papa... Vous avez reçu ceci...

Mme la Bourgmestre :

Merci Madame. Je ne l'avais pas...

Mme Halter :

C'est le calendrier qui est publié par l'INIG. Et, justement, au mois d'avril, papa était là aux côtés d'Elio Di Rupo et derrière lui, le Train des Mille.

Mme la Bourgmestre :

Merci. Je disais que le baron Halter était un homme d'engagement. C'était notamment un homme qui était proche des démocrates et des hommes de conviction. C'était lui-même un homme de conviction qui a toujours manifesté ses engagements. C'est donc important pour nous de lui rendre hommage. Je pense que cet hommage est partagé par les membres du Conseil communal. Ce n'était pas prévu, mais Monsieur Ikazban qui est chef de groupe du Parti Socialiste souhaite également vous adresser quelques mots.

M. Ikazban:

Merci Madame. Nous vous présentons évidemment nos sincères condoléances de notre groupe, le groupe socialiste. Paul Halter n'était pas un inconnu, la Bourgmestre l'a dit, l'a très bien dit. Et je tiens d'ailleurs à la remercier, à remercier le Collège des Bourgmestre et Echevins pour cette initiative. Je pense que Paul Halter était un grand homme, un militant, un combattant pour la démocratie, pour la liberté, pour le respect des autres, le respect à la différence; et son combat, il a duré pendant l'occupation, mais il a duré aussi bien au-delà. Et je pense, Mme la Bourgmestre, que c'est comme ça qu'on pourra perpétuer son souvenir. Donc, évidemment, attribuer son nom à un espace public, c'est quelque chose d'extrêmement positif, extrêmement intéressant. Je vous invite peut-être aussi alors à en profiter pour, à travers les activités que la commune organise avec les jeunes, avec les enfants, à perpétuer le devoir de mémoire. Je pense que c'est le plus bel hommage que l'on peut rendre à un homme comme lui. Il part, il disparaît, une partie de la

mémoire disparaît; et je pense que nous avons un rôle à jouer, tous et toutes ici, quelles que soient nos convictions politiques, philosophiques et autres. On se bat tous pour la démocratie. Si nous pouvons nous exprimer, ici, c'est grâce à de grands Messieurs comme lui. Effectivement, on est différents, on a des points de vue différents, on peut les confronter, débattre et discuter, c'est extrêmement important. On soutiendra, Madame la Bourgmestre, le Collège des Bourgmestres et Echevins, chaque fois qu'il pourra proposer des activités auprès des jeunes notamment, pour perpétuer ce devoir de mémoire. Je pense encore une fois que c'est le meilleur hommage à rendre et le devoir que nous avons vis à vis de quelqu'un qui nous a quittés comme Paul Halter. Et je voudrais sincèrement vous remercier et présenter nos sincères condoléances à tous les membres de la famille qui sont ici présents. Je vous remercie.

Introduction d'un point en urgence.

Hoogdringendheid voor het indienen van de één punt.

M. le Président :

Je vous demande également de bien vouloir voter l'urgence pour l'introduction du point suivant :

26. PPAS 15 Gazomètre - Soumission du projet de plan à enquête publique - Poursuite de la procédure.

26. BBP 15 Gashouder - Indiening van het ontwerpproject met openbaar onderzoek - Voortzetting van de procedure.

39 votants : 39 votes positifs.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18.04.2013 - Approbation.

Proces-verbaal van de zitting van de Gemeenteraad van 18.04.2013 - Goedkeuring.

M. le Président :

Vu l'absence d'autres remarques concernant le projet de procès-verbal de la réunion du Conseil communal précédent, le procès-verbal est considéré comme adopté.

Nous reprenons la suite de notre conseil communal. Avant de commencer et après la demande de mise en urgence du point concernant le PPAS Gazomètre, j'ai également à vous faire part des résultats des votes concernant les Atriums Centre, Karreveld et Ninove. Vous avez les résultats des personnes qui ont été élues dans le procès verbal de la séance du 24/3/2013 qui vous a déjà été distribué.

Monsieur Ikazban, vous souhaitez intervenir à l'entame de ce Conseil ?

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président. Merci encore une fois à Madame la Bourgmestre. Je voudrais faire tout simplement une proposition. J'ai vu l'ordre du jour de notre séance et le nombre d'interpellations assez importants – je vois qu'il y a un membre de la majorité qui a apporté son coussin, je ne vais pas dire qui – et ma proposition, Monsieur le Président, est de dire : est-ce qu'on ne pourrait pas commencer par les interpellations?

M. le Président :

Non, nous avons également deux élections à devoir faire...

M. Ikazban :

Oui, mais ça n'empêche pas...

M. le Président :

On ne va pas changer l'ordre du jour.

M. Ikazban :

Vous refusez... Je fais une demande constructive pour gagner du temps.

M. le Président :

Non, c'est reculer pour mieux sauter...

M. Ikazban :

Ça c'est un procès d'intention... On aurait gagné du temps...

M. le Président :

La parole est à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je voulais dire que je trouvais la suggestion pas mal. Je comprends qu'on ne puisse pas changer ça sur-le-champ. Mais peut-être pour le prochain conseil, c'est une bonne suggestion. Il y a d'autres conseils qui le font et on pourrait discuter pour faire en sorte que ces interpellations se fassent avant la discussion des points.

Ik vind dat geen slecht idee en ik wil dan ook heel erg onze steun uitdrukken voor dit voorstel.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Dernière petite chose, puisque vous refusez : j'ai deux arguments qui plaident en faveur de cette demande. D'abord, on a une traduction simultanée avec des batteries; et les batteries ne tiennent pas plus de deux heures, comme vous avez pu le remarquer. Le Conseil dure parfois très longtemps, donc il n'y aura plus de traduction simultanée. Et moi j'aimerais bien comprendre par exemple ce que dira Monsieur Berckmans qui a rentré beaucoup d'interpellations. Ça c'est le premier argument. Deuxième argument: je pense que ce conseil communal intéresse un grand nombre de citoyens molenbeekoïses qui viennent très souvent en nombre ici, des journalistes également. Evidemment, au bout de la soirée, ils sont fatigués. Je pense que, par respect pour eux, on aurait pu faire le choix de commencer par les interpellations. Et puisque vous refusez, je ne vais pas créer d'incident. Je voulais faire une proposition constructive, vous la refusez, c'est votre droit.

M. le Président :

Nous n'allons pas changer l'ordre du jour. La proposition de Monsieur Van Damme est à retenir. Vous savez qu'il y a un R.O.I. qui est en remodelage; vous avez reçu les copies qui ont été mises à jour avec la Nouvelle loi communale par le Secrétariat communal et vous savez qu'il y a une date de réunion qui sera probablement le 2 mai. Elle vous sera confirmée une fois que j'aurai reçu les réponses de deux personnes supplémentaires. Et ça peut être mis à la discussion à ce moment-là. Merci.

**2. Molenbeek Métropole Culture 2014 en Communauté Wallonie-Bruxelles –
Approbation de la Convention.
Molenbeek Culturele Hoofdstad 2014 van de Gemeenschap Wallonië-Brussel –
Goedkeuring van de Overeenkomst.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

On a déjà eu l'occasion de présenter le projet Métropole Culture. Je pense que tous les conseillers communaux de cette assemblée sont bien au courant de ce projet, de ce programme. Donc, il y a un soutien financier qui est apporté par la Communauté française et par la Commission Communautaire Française. Donc, ce soir il vous est proposé de signer cette convention. Je pense qu'il est important qu'elle soit signée maintenant, dans les meilleurs délais, afin de pouvoir commencer concrètement l'organisation de ce grand projet.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Nous allons évidemment approuver ce point. Par contre, puisqu'on parle de Molenbeek Métropole Culture 2014, la majorité s'est engagée à faire une modification de statuts en vue de respecter le Pacte culturel; on avait accepté d'attendre; je voudrais savoir si on a une idée plus précise sur le moment où se fera la modification; à quel moment on va revenir ici au conseil communal?

M. le Président :

La parole est à Monsieur De Block.

M. De Block :

En consultant les documents en lien avec ce point-là, je trouve que l'orientation de cet événement est relativement pauvre au niveau du contenu. Y a-t-il un document qui précise un peu plus particulièrement comment la commune conçoit l'ensemble des événements et selon quelles priorités et quels contenus ? Je n'ai pas tout lu et j'aimerais bien savoir si ce type de document existe.

M. le Président :

Merci, Monsieur De Block. La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme c'est un événement qui mobilise tous les acteurs communaux, sociaux, culturels, éducatifs de la commune, vous serez évidemment invités à être également des participants, des acteurs. Je propose donc de vous présenter, à l'occasion d'une prochaine section réunie d'inviter le coordinateur à vous exposer concrètement tous les projets et la philosophie de Métropole Culture. En tout cas, je peux vous assurer que c'est un projet culturel, citoyen, de cohésion qui doit toucher tous les quartiers de la commune et qui doit également faire en sorte que des citoyens extérieurs à Molenbeek-Saint-Jean puissent être amenés à découvrir notre commune, que ce soit des Bruxellois ou des personnes en dehors de la capitale. Ma proposition donc est que le projet vous soit présenté dans toute sa globalité à l'occasion d'une section réunie.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. On peut approuver le point?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

Monsieur Gjanaj entre en séance – de Heer Gjanaj treedt in zitting.

**3. Arrêté de fermeture - Rue de l'Ecole 79 - Communication.
Sluitingsbesluit - Schoolstraat 79 - Mededeling.**

M. le Président :

Het woord is aan Mijnheer Berckmans. La parole est à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Mijnheer de Voorzitter ik was vorige keer afwezig, ik had mij laten verontschuldigen en dat stond niet in het verslag vermeld van het punt 1 dus het PV van de vorige keer en dus ik was afwezig. Ik heb vastgesteld dat er ondertussen een nieuwe Vlaamse fractie is misschien zal ik meer afwezig moeten blijven.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Berckmans. Mijnheer De Block, u heeft het woord.

M. De Block :

Concernant l'arrêté de fermeture de l'établissement rue de l'Ecole 79, je voudrais vous demander de préciser comment s'assurer que la mesure de fermeture pour trois mois empêche réellement le même phénomène de recommencer. Quelle mesure avez-vous prise pour éviter cela? Une question que j'ai déjà posée au Bourgmestre précédent : dans ce quartier-là, rue de l'Ecole, rue du Presbytère, les habitants souffrent vraiment de nuisances continues. Est-ce qu'on peut contrôler le nombre ou la densité des cafés dans certains quartiers, pour éviter qu'à un moment donné, ça devienne trop dur pour les gens? Quelle est donc votre réponse par rapport à cela ?

M. le Président:

Merci Monsieur De Block. Monsieur Lakhloufi, vous avez la parole.

M. Lakhloufi :

Je voulais simplement demander : pourquoi trois mois et pas une très longue période ?

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi. La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Pour aller dans le sens de la remarque de Monsieur Lakhloufi, il s'agit ici de consommation de stupéfiants et autres. Effectivement, la Bourgmestre a la possibilité de fermer jusqu'à six mois en général quand il s'agit de drogue, jusqu'à trois mois quand c'est du tapage. Ici, il s'agit de drogue; pourquoi ce n'est pas six mois, est-ce qu'il y a une erreur, un oubli ?

M. le Président :

La parole est à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Par rapport à l'interrogation de Monsieur Dirk De Block, non on ne peut pas interdire des activités à caractère commercial ou pseudo-commercial, puisqu'on sait bien que nombre d'établissements, cafés, salons de thé sont constitués sous forme d'ASBL et pas en termes d'activités commerciales. Il n'y a aucune possibilité d'en empêcher la multiplication. Par contre, et c'est le rôle à la fois de la police, de la cellule socio-économique et des services tels que l'Urbanisme ou l'Environnement, de s'assurer que ces établissements soient tenus correctement. C'est pour ça qu'il y a des visites qui sont faites. Et c'est quand on a des soupçons par rapport aux activités d'un établissement que l'on effectue des contrôles. Sinon il y a des opérations qui sont menées de façon plus générale en visant une fois les cafés, une autre fois les boucheries, d'autres fois encore les boulangeries. Donc, une attention particulière est portée par les services de contrôle de la commune. En ce qui concerne les faits de drogue et plus particulièrement ceux concernant la rue de l'Ecole, il y a un arrêté de fermeture de trois mois qui a été pris, ce qui ne nous empêche pas évidemment de pouvoir encore, dès que des infractions sont constatées, reprendre un arrêté pour une plus longue durée. L'arrêté de fermeture qui vous est communiqué et qui est de trois mois a été pris sur base d'un PV faisant état de cette situation. Vous connaissez les arguments des gérants, du genre '*c'est un accident, c'est un client, ce n'est pas de mon fait,*' etc. La police souhaite avoir plusieurs PV pour pouvoir véritablement agir sur une longue durée. Quoi qu'il en soit, si vous passez devant cet établissement, vous verrez qu'il est fermé ; et le commerce est à remettre. Donc, on sera particulièrement vigilants à la réouverture quant à savoir qui reprendra ses activités. Mais je peux vous assurer que la police est sur le terrain, que nous effectuons des contrôles aussi bien dans les établissements que sur des personnes qui peuvent être soupçonnées d'exercer des activités notamment de recel et de revente. On le fait dans un cadre légal et on doit être quand même aussi attentifs à la manière dont ces contrôles sont effectués.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai bien entendu la réponse de Madame la Bourgmestre. Mais, je ne comprends pas... Sous l'ancienne majorité, pour Philippe Moureaux, quand il s'agissait de consommation de drogue, c'était d'office six mois. Ici, si vous n'êtes pas sûrs qu'il s'agit de consommation de drogue, pourquoi le mettre dans une délibération ? Ou on n'est pas sûrs, on ne le met pas dans une délibération, ou on est sûrs, pourquoi alors ce n'est pas six mois?

Mme la Bourgmestre :

Ecoutez, Monsieur Ikazban, il s'agit, ici, d'une communication. Il ne s'agit pas d'un débat. Je vous donne connaissance d'un arrêté qui a été pris par la Bourgmestre en concertation avec le service de la police et le service des affaires juridiques. Je vous fais part des faits et ça ne donne pas lieu à débat et l'incident est clos.

M. Ikazban :

Je pose juste une question. Il ne faut pas vous énerver. Il n'y a pas de réponse à ma question...

M. le Président :

La parole est à Monsieur De Block.

M. De Block :

La deuxième question n'était pas très claire : quels sont les moyens que la commune peut utiliser pour éviter qu'il y ait trop de cafés dans un périmètre donné ? Aucun ?

Mme la Bourgmestre :

A part des contrôles, Monsieur, sur la tenue de l'établissement, les vérifications par rapport au permis d'urbanisme, au changement d'affectation des lieux, si les conditions de sécurité sont respectées, s'il n'y a pas de tapage nocturne, on ne peut pas, d'initiative, décider qu'un établissement doit fermer. Il n'y a pas de règle qui interdit à des cafés de s'ouvrir les uns à côté des autres. Moi, je ne fais qu'appliquer la loi. Je suis garante d'une situation de droit, avec des conséquences extrêmement difficiles – je le reconnais – pour les habitants, pour les résidents. Mais, justement, notre action de contrôle, qu'elle soit répressive ou préventive, est faite pour empêcher les excès; mais nous devons le faire dans un cadre légal. Je ne peux pas vous donner d'autres explications. Maintenant, si vous avez des exemples de villes interdisant l'installation de ces établissements, je serais très heureuse de prendre connaissance de ces expériences. Parce que je peux vous assurer que nous ne manquerons pas de les étudier et de voir si nous pouvons les mettre en application à Molenbeek.

M. De Block :

J'ai entendu dire que dans certaines communes, l'ouverture ou l'installation de certains types d'établissements sont conditionnés : on peut ouvrir dans un périmètre donné deux établissements du même genre. Ça n'existe pas?

M. le Président :

Non, ça n'existe plus. C'est le libre marché, c'est l'Europe. Merci.

Le Conseil prend connaissance.

De Raad neemt kennis.

4. VIVAQUA - Renouvellement des mandats dans les différents organes de gestion VIVAQUA - Hernieuwing van de mandaten in de verschillende beheersorganen.

M. le Président :

On passe au point suivant : renouvellement des mandats dans les intercommunales Vivaqua. On peut accepter ? Oui, je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Il y a des moments où vous ne répondez pas aux questions. Ici, vous voulez aller vite. On arrive maintenant à une série de points avec des désignations dans les intercommunales et autres. De toute façon, l'opposition n'a rien à dire, vous êtes majoritaires, vous décidez de mettre qui vous voulez. Par contre, j'ai une question..... Le 4, c'est Dina Bastin, je n'ai rien à dire...

M. le Président :

S'il vous plait, Monsieur, Ikazban, pas de cas de personnes.
On parle de mandats, pas de personnes.

M. Ikazban :

Non, je cherche... J'apprécie Madame Bastin, je le regrette de le dire, quand même... Lakhroufi aussi, je l'apprécie... C'est le point 10, en fait. J'ai une question par rapport à ce point.

M. le Président :

Nous sommes au point 4.

M. Ikazban :

Mais vous allez tout faire en une fois ?

M. le Président :

On passe point par point.

M. Ikazban :

OK, j'ai une question au point 10, alors.

M. le Président :

Est-ce qu'on peut accepter le point 4 ? Je donne la parole à Monsieur De Block ?

M. De Block :

Je ne vais pas voter pour cette majorité, je m'abstiens quand elle désigne ses mandataires.

M. le Président :

Mais signalez-vous, à ce moment-là on le verra.

M. De Block :

Je l'ai signalé...

M. Ikazban :

Monsieur le Président, il y a une confusion, parce qu'au début, il a demandé est-ce qu'il y aurait des votes. Et vous avez dit oui. Maintenant, il n'y a pas de vote, donc on est un peu étonnés.

M. le Président :

Non, les deux votes dont je vous ai parlé ne sont pas ceux-là. Ce sont les votes de l'ATL et du Logement Molenbeekois.

Donc, j'ai demandé si on pouvait l'approuver, personne n'a réagi. J'ai supposé donc que vous étiez tous d'accord avec la désignation. Donc, il y a deux candidats pour les postes aux intercommunales, un par poste à pourvoir.

M. Ikazban :

Ça, c'est tous les mandats que vous attribuez aux gens de la majorité; donc on n'a rien à dire.

Mme la Bourgmestre :

Vous connaissez la chanson... Vous pouvez voter contre, pas de soucis.

M. le Président :

Je passe la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis relativement nouveau dans ce conseil et je voudrais poser une question par rapport à ces désignations : sont-ce les représentants dans les différents conseils en tant que délégués de cette assemblée?

M. le Président :

Ils sont désignés par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

M. De Block :

Par le Collège ou par le Conseil ?

M. le Président :

Proposés par le Collège des Bourgmestre et Echevins et désignés par le Conseil.

M. De Block :

Désignés par le Conseil. Donc, je voudrais vous demander si le Conseil a des retours par rapport à l'activité des délégués dans les différents Conseils.

M. Ikazban:

Tous ces délégués doivent faire des rapports.

M. le Président :

La parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Votre question, Monsieur De Block, est tout à fait pertinente et légitime. C'est vrai que sous les législatures précédentes, l'opposition avait demandé qu'il y ait des rapports qui soient présentés au conseil communal par les mandataires des intercommunales, pour que les conseillers communaux puissent avoir une information du travail qui avait été réalisé dans ces intercommunales et des politiques qui y étaient menées. La proposition qui est faite est qu'on puisse également sous cette législature faire en sorte que les mandataires, les administrateurs, les membres des assemblées générales puissent présenter un rapport de leur activité – je propose qu'on le fasse en Sections réunies - ainsi que de l'activité de la société dans laquelle ils représentent les intérêts de la commune. Ce serait une bonne façon d'informer les membres de cette assemblée et justement d'avoir un échange par rapport à ces politiques intercommunales ou régionales qui sont menées.

M. le Président :

La parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Donc, c'est très gentil, Madame Schepmans, de dire ce que vous venez de dire. C'est très sympa, mais vous ne proposez rien. C'est dans le règlement d'ordre intérieur, c'est l'article 39 du R.O.I. qui prévoit un rapport ici au Conseil communal, donc public pas en Sections réunies. Moi, je trouve que ces rapports doivent continuer à se faire lors de la séance publique, tout simplement.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais alors préciser que c'est une initiative qui avait été prise sous la législature 2000-2006 mais qui n'a plus été appliquée à l'occasion de la dernière législature.

M. Ikazban :

Mais ça...l'opposition précédente, elle dormait de temps en temps...
L'opposition d'avant n'avait fait jamais la remarque...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plait, laissez parler.

Mme la Bourgmestre :

Reprenons la proposition qui avait été faite précédemment. Pour ma part, je pense que ces discussions doivent faire partie de l'examen que nous aurons par rapport au nouveau R.O.I. de cette assemblée. Il y aura donc des aménagements à apporter et je pense que, le faire en sections réunies, ça permet justement d'avoir une discussion et un échange avec des techniciens. Car il est important aussi de pouvoir inviter des techniciens, des représentants de ces intercommunales. Donc, le faire en sections réunies c'est plus intéressant en termes d'information pour les conseillers communaux; mais tout ça ce sont des discussions que nous aurons, il me semble, à l'occasion de l'examen du nouveau règlement d'ordre intérieur. Je constate donc que, depuis le début de cette séance, vous revenez constamment avec des questions de procédure alors que nous vous avons dit que notre souhait c'est justement de renouveler ce R.O.I., de faire en sorte qu'il soit actualisé, modernisé en fonction, d'ailleurs, de la Nouvelle loi communale – comme ç'aurait dû être fait d'ailleurs depuis quelques années – Donc, je crois qu'il est inutile d'en faire trop, ce soir, puisque vous vous plaigniez de la longueur des conseils communaux et que vous souhaitiez mettre les interpellations au début. Je pense qu'il est plus intéressant d'être précis, concret par rapport aux points de l'ordre du jour pour avancer et prendre des décisions.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Van Damme. Het woord is aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Mevrouw de Burgemeester, ik begrijp niet goed waarom U zich zo opwindt. Ik denk niet dat dat nodig is voor iets. Wat ik gewoon wou zeggen namens onze fractie is dat wij ons onthouden op deze stemming maar dat ik U voorstel met betrekking tot het behandelen van de rapporten van deze afgevaardigden in Sections réunies dat ik dat geen goed voorstel vind omdat de essentie is juist dat iedereen ook het publiek het verslag kan horen van die mandatarissen dus ik denk niet dat dat een goed idee is maar ik denk inderdaad dat we dat in alle sereniteit moet beslissen en moet bespreken bij de besprekingen van het inhoudelijk reglement.

M. le Président :

La parole à Monsieur Ikazban pour une dernière intervention.

M. Ikazban :

Pour ce point-ci, on ne discute pas du ROI, ici on discute des gens de la majorité que vous allez désigner dans les intercommunales. J'ai signalé simplement que ce que vous êtes en train de nous dire est déjà dans le ROI. Donc, on vous demande simplement de respecter le ROI. Vous dites qu'on va changer le ROI, mais d'ici là, il faut respecter le règlement; donc les présentations doivent se faire en séance publique. Si vous nous

annoncez en fait que vous voulez déjà prévoir de ne plus présenter les rapports en séance publique, c'est votre responsabilité, ce n'est pas notre choix. Autre chose, Madame Schepmans, arrêtez de vous énerver, on commence à peine la séance. Je pose des questions, c'est tout à fait légitime. Il y a une remarque que vous avez faite qui m'a vraiment choqué – je serai choqué à la place de tous les gens que vous avez désignés -, vous avez eu votre argument bidon qui est de dire que vous préférez les sections réunies à huis clos, parce qu'on peut faire venir des experts, ça veut dire que tous les gens que vous avez désignés aujourd'hui sont incompetents. C'est une drôle de façon de considérer votre majorité.

M. El Khannouss :

C'est vous qui le dites Monsieur Ikazban ...

M. le Président :

La parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que vous faites des conclusions hâtives par rapport à mes interventions. Je constate que quand on présente notamment des projets d'aménagement, on fait appel à des architectes, à des auteurs de projets, on ne demande pas nécessairement à l'échevin d'avoir toute la connaissance technique pour pouvoir apporter des précisions; ça sera discuté en ROI, à vous de sentir jusqu'où vous pouvez aller dans l'analyse des dossiers. Je pense que les personnes qui ont siégé dans des intercommunales, y compris dans votre groupe politique, sont suffisamment informées pour savoir qu'on n'est pas toujours porteurs de toute la connaissance technique des dossiers. On a lu les rapports qui avaient été préparés par les fonctionnaires de ces intercommunales; c'est vrai qu'il y a eu des lectures de rapports qui se sont faites ici, mais je crois qu'il faut aller au-delà des rapports et qu'il faut véritablement poser des questions sur le fonctionnement. Mais là encore, je vous dis que ce sont des échanges que nous aurons à l'occasion de l'examen de ce règlement d'ordre intérieur.

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, merci. Je viens de dire à Monsieur Ikazban qu'il était le dernier intervenant sur le point. Je propose que l'on passe au vote.

M. Chahid :

Moi, j'ai toujours fait mon rapport au Conseil communal quand j'étais Administrateur. Merci.

M. le Président :

Vous ne vous êtes pas présenté... Je ne vous ai pas mis en cause. Alors je propose qu'on passe au vote.

M. Ikazban :

Vous êtes à quel vote ?

M. Le Président :

Au point 4.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 23 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 23 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

5. Société Coopérative Intercommunale de Crémation - Renouvellement du mandat d'administrateur dans les organes de gestion.

Intercommunale Coöperatieve Vennootschap voor Crematie - Hernieuwing van het mandaat van bestuurslid in de beheersorganen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 23 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 23 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

6. Hydrobru - Renouvellement des mandats dans les organes de gestion.

Hydrobru - Hernieuwing van de mandaten in de beheersorganen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 23 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 23 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

7. Brulabo - Renouvellement des mandats dans les organes de gestion.

Brulabo - Hernieuwing van de mandaten in de beheersorganen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 23 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 23 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

8. Intercommunale d'inhumation SCRL - Désignation d'un administrateur et d'un délégué.
Intercommunale voor teraardebestelling CVBA - Aanstelling van een bestuurslid en van een afgevaardigde.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 23 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 23 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

9. SCRL Le Logement Molenbeekois - Renouvellement des mandats d'administrateur dans les organes de gestion.
CVBA Le Logement Molenbeekois - Hernieuwing van de mandaten van bestuurslid in de beheersorganen.

M. le Président :

Au point 9, là nous avons un vote, il y a deux parties dans la délibération. La première partie, c'est la délibération sur les personnes qui sont présentées par le Collège des Bourgmestre et Echevins, pour la majorité. Ensuite, nous avons la désignation de quatre personnes à l'Assemblée générale du Logement Molenbeekois. L'opposition a proposé cinq candidats : Monsieur Ait Jeddig, Madame Ouberri, Monsieur Staquet, Monsieur Berckmans et Monsieur Rachid Bensalah.

Nous avons donc un vote secret qui va avoir lieu. Chaque conseiller à un bulletin de vote et peut voter pour un maximum de quatre candidats sur les cinq qui sont présentés. Monsieur Ikazban ?

M. Ikazban :

Je pensais qu'on allait voter à main levée.

M. le Président :

Vous avez cinq personnes et c'est un vote secret.

M. Ikazban :

J'ai rien dit. Ce n'est pas grave...

M. le Président :

Je vous en prie.

Est-ce que je peux appeler les deux conseillers les plus jeunes, Madame Pinti et Monsieur Vossaert, pour servir d'assesseurs ?

Oui, Monsieur Vossaert est candidat... Ah ! Non, ce n'est pas ici; c'est pour l'élection suivante. Je peux vous appeler alors comme assesseur ? Merci.

Donc, je vous demande d'aller voter dans les isolements et de déposer votre bulletin dans l'urne qui se trouve à proximité.

(Les Conseillers communaux sont appelés à aller voter – De Gemeenteraadsleden worden opgeroepen om hun stem uit te brengen)

M. le Président :

Madame Pinti et Monsieur Vossaert vont procéder au dépouillement. Je suspends la séance pour cinq minutes.

(La séance est suspendue cinq minutes - De zitting wordt vijf minuten geschorst)

M. le Président :

Silence, s'il vous plaît ! Tout le monde a rejoint sa place ?
Je rouvre la séance.

Les résultats des votes font que les quatre personnes suivantes sont désignées pour l'assemblée générale du Logement Molenbeekois. Pour les fractions politiques qui ne sont pas représentées au sein du Collège des Bourgmestre et Echevins, nous avons : Rachid Bensalah, Mijnheer Dirk Berckmans, Madame Houria Ouberri et Monsieur Staquet.

Nous avons encore le vote concernant la représentation des personnes qui sont désignées par le Collège des Bourgmestre et Echevins concernant les fractions politiques qui sont représentées à ce même Collège. Est-ce que je peux considérer que le vote est le même que pour les votes précédents, c'est-à-dire majorité contre opposition ? Pour le Logement, huit membres sont désignés par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

M. Ikazban :

Je vais juste faire une remarque ; au point concernant le Logement Molenbeekois, vous ne pouvez pas voter à bulletin secret pour une partie des gens et à main levée pour l'autre partie. C'est le même vote pour l'ensemble, normalement.

Madame Schepmans va dire que je suis procédurier, alors je ne vais rien dire. Mais ce n'est pas très correct.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, les statuts du Logement Molenbeekois attribuent huit mandats d'administrateurs immédiatement au Conseil d'administration du Logement Molenbeekois, et que ces administrateurs sont désignés par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

M. Ikazban :

A la proportionnelle !

M. le Président :

Non, il n'y a pas de proportionnelle. La désignation se fait sur les huit personnes qui sont sur la délibération et c'est pour ces huit personnes-là que nous demandons l'approbation du Conseil.

Le Conseil approuve par 23 votes positifs et 17 abstentions la désignation des huit membres des groupes représentés au Collège des Bourgmestre et Échevins et procède à l'élection au scrutin secret des quatre membres des groupes non représentés au Collège des Bourgmestre et Échevins.

De Raad keurt door 23 positieve stemmen en 17 onthoudingen goed de aanstelling van acht leden van de groepen vertegenwoordigd bij het College van de Burgemeester en Schepenen en overgaat tot het geheime stemmen van vier leden van de groepen niet vertegenwoordigd bij het College van de Burgemeester en Schepenen.

**10. Sibelga et Interfin - Renouvellement des mandats dans les organes de gestion.
Sibelga en Interfin - Hernieuwing van de mandaten in de beheersorganen.**

M. le Président :

Nous connaissons quelques problèmes avec nos micros. Je vous demande un peu de patience, les électriciens essayent de résoudre le problème.

Voilà, je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vous avais dit de commencer par les interpellations...

M. le Président :

Il n'y a pas de problème. Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, votre micro ne fonctionne pas, on va vous en donner un autre.

M. Ikazban :

C'est de la discrimination, ça, du sabotage...Madame Bastin, moi j'étais sympa avec vous au début ... Je vais prendre ça pour une marque d'affection...

Je ne sais pas s'il y a de l'eau dans le gaz ou de l'électricité dans l'air; en tout cas, sur le point 10, j'ai une question. On propose des administrateurs et administratrices pour l'intercommunale Sibelga et pour l'intercommunale Interfin – on dit Interfin-e, on apprend tous les jours, moi, je le reconnais, pas comme certains – et parmi eux, on propose Madame Manzoor - j'espère que j'ai bien prononcé son nom – et Madame Turine. Je voulais savoir s'il y a un changement d'orientation politique d'Ecolo qui a toujours été contre les cumuls. Ici on propose en plus une échevine, même pas une conseillère communale, une échevine qui est déjà au conseil de police et qui, en plus, va siéger à

Sibelga et Interfin. Donc, j'aimerais savoir, est-ce qu'il y a un changement dans l'éthique d'Ecolo, est-ce que c'est ça la bonne gouvernance ? Si c'est une erreur, on peut la corriger rapidement parce qu'il y a une conseillère communale ici, Madame Khadija Tamditi; moi je veux bien voter pour elle. C'est la question que je me pose, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Madame Turine, vous avez la parole.

Mme l'Échevine Turine :

Merci de vous inquiéter de la bonne santé d'Ecolo, Monsieur Ikazban. Il n'y a pas du tout de changement d'éthique. Effectivement, chez Ecolo, certains types de cumuls sont interdits, d'autres sont autorisés; ça dépend notamment de la problématique des conflits d'intérêt. Ici, que l'on soit conseiller communal on a en général un autre métier à côté. Quand on est échevin, on se consacre à temps plein à la commune de Molenbeek. C'est bien pour représenter la commune de Molenbeek que je siégerai au sein de l'intercommunale. Vous épinglez le fait que je suis aussi au conseil de police: je vous ferai remarquer que j'ai une suppléante au conseil de police qui est Madame Tamditi et que – je ne sais même pas si je devrais vous dévoiler ça, ça fait partie de notre popote interne – en même temps il y a un arrangement avec Madame Tamditi pour que, au moment où je devrais siéger ailleurs, elle pourra me remplacer au conseil de police. Voilà, si ça vous inquiète sur mon temps de travail; j'aurai assez de temps à consacrer pour Interfin et Sibelga et le travail à la commune. En tout cas, je me consacre à 100 % à la commune de Molenbeek. Donc, pas de conflit d'intérêt.

M. le Président :

Merci Madame Turine. L'incident est clos. On ne va pas continuer à polémiquer.

M. Ikazban :

J'ai posé la question correctement. Je n'ai pas eu la réponse que je voulais.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous retire la parole.

M. Ikazban :

Mais j'ai le droit de répliquer...

M. le Président :

Vous avez reçu la réponse que Madame Turine souhaitait vous dire. Vous voulez lui faire dire des choses qui sont dans votre tête, c'est votre problème de penser comme ça.

Je propose de passer au vote. Pardon... Je passe d'abord la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Une toute petite question : s'agit-il de mandats rémunérés ?

M. Le Président :

Oui et vous le savez !

M. Van Damme :

Interfin, je ne sais pas...

M. le Président :

Les mandats Interfin et Sibelga sont deux mandats liés. Il y a une seule rémunération pour les deux.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 23 votes positifs, 13 votes négatifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 23 positieve stemmen, 13 negatieve stemmen, 4 onthoudingen.

**11. Le Port de Bruxelles - Renouvellement du mandat dans les organes de gestion.
De Haven van Brussel - Hernieuwing van het mandaat in de beheersorganen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 23 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 23 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

**12. Association des Villes et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale
ASBL AVCB - Renouvellement du mandat dans les organes de gestion.
Verenging van de Steden en Gemeenten van het Brussels hoofdstedelijk Gewest
VZW VSGB - Hernieuwing van het mandaat in de beheersorganen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 23 votes positifs, 17 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 23 positieve stemmen, 17 onthoudingen.

**13. Convention relative à la cession de l'actif net de l'ASBL LE PAVE
MOLENBEEKOIS.
Overeenkomst betreffende de overdracht van de netto-activa van de VZW LE PAVE
MOLENBEEKOIS.**

M. De Block :

Une question précise sur une ASBL : j'aimerais bien savoir pourquoi elle a été mise sur pied et je voudrais en profiter pour savoir ce qui motive la politique communale en

préférant créer des ASBL plutôt que d'en confier les fonctions à des services communaux. La question qui suit : pourquoi cette ASBL est liquidée ?

M. le Président :

Dank u, Mijnheer De Block. Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Effectivement, il y a quelques années, la commune avec la Mission locale, Molenbeek Formation et le CPAS de Molenbeek, a créé cette ASBL qui est une structure qui avait pour vocation de proposer des formations dans tout le domaine de la rénovation des trottoirs et de l'espace public. Pourquoi une ASBL ? Tout simplement, pour pouvoir bénéficier d'un certain type de subsides avec lesquels on a pu non seulement payer le fonctionnement de cette ASBL mais aussi acquérir du matériel. Il se trouve que les différents subsides ont été supprimés. Ce qui fait que le personnel qui, en tout cas, est resté dans cette association para-communale a été transféré à la commune. Aussi et pour respecter le cadre légal, il fallait absolument liquider cette ASBL et - c'est pour ça que le nom de Mohammed Daif apparait - le Président de l'ASBL a été désigné comme liquidateur. Ici, nous sommes à la fin du processus de liquidation de l'ASBL et cette convention qui a été convenue entre la commune et cette ASBL doit passer aujourd'hui au conseil communal pour consacrer la fin de cette association.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss. On peut approuver ? Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**14. Instruction publique - Election des membres représentant le Conseil communal pour siéger au sein de la Commission Communale de l'Accueil.
Openbaar onderwijs - Verkiezing van de leden die de gemeenteraad vertegenwoordigen om in de gemeentelijke opvangcommissie te zetelen.**

M. le Président :

La procédure qui est en vigueur pour l'élection des quatre candidats est une procédure CPAS, ce qui signifie que chaque conseiller communal a trois voix dans ce cadre-ci puisqu'il y a quatre personnes à désigner.

Vous allez recevoir chacun trois bulletins. Les trois bulletins sont agrafés. Sur chaque bulletin vous avez le droit de voter une et une seule fois. Deux votes sur la même page et cela signifie que le vote sera annulé.

Les candidats sont : Monsieur Aït Jeddig, Madame Bastin, Mijnheer De Block, Madame Evraud, Madame Tahar et Monsieur Vossaert. Je demande à Madame Pinti et à Monsieur Rekik de jouer les assesseurs. Merci.

S'il vous plait, soyez attentifs. Je rappelle la procédure de vote pour que tout le monde ait bien compris. La procédure en vigueur est la même procédure utilisée pour l'élection au conseil de police ou au CPAS. Du fait qu'il y a quatre personnes à élire, chaque conseiller communal reçoit trois voix qu'il peut utiliser sur trois bulletins de vote

différents. Vous allez donc recevoir trois bulletins de vote. Et sur chaque bulletin de vote, vous avez le droit d'émettre un seul vote. Il y a quatre personnes qui doivent être élues et nous avons six candidats. Quelqu'un a-t-il des questions par rapport à la procédure ? Tout le monde a compris ? Mijnheer Berckmans ?

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans

M. Berckmans :

Indien mogelijk zou ik graag hebben dat U de namen nog eens herhaalt van de kandidaten

M. le Président :

De namen van de kandidaten zijn : Mijnheer Ait Jeddig, Mevrouw Bastin, Mijnheer De Block, Mevrouw Evraud, Mevrouw Tahar, en Mijnheer Vossaert.

M. Berckmans :

Dan zou ik nog willen zeggen, ik heb zelf geen kandidatuur ingediend omdat er genoeg kandidaten zijn maar dat betekent niet dat ik mij niet zou interesseren aan het franstalig onderwijs.

M. le Président :

Ok, dank u. Nous passons au vote.

(Les conseillers communaux sont appelés à aller voter – De Gemeenteraadsleden dienen te gaan stemmen)

M. le Président :

Je vais demander aux deux assesseurs de bien vouloir procéder au dépouillement. Je suspends la séance pendant cinq minutes. Merci.

(La séance est suspendue cinq minutes - De zitting wordt vijf minuten geschorst)

M. le Président :

Le résultat du vote est le suivant : Monsieur Ait Jeddig : 3, Madame Bastin : 18, Monsieur De Block : 8, Madame Evraud : 24, Madame Tahar : 39, Monsieur Vossaert : 12.

Sont élus Madame Bastin, Madame Evraud, Madame Tahar et Monsieur Vossaert.

Monsieur Vossaert et madame Manzoor quittent la séance – de Heer Vossaert en Mevrouw Manzoor verlaten de zitting.

15. Enseignement communal - Approbation d'une convention entre l'Administration communale, l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle, également appelé Bruxelles Formation, le service emploi de Koekelberg et la Mission locale de Molenbeek, pour l'organisation par l'Institut Machtens, enseignement communal de promotion sociale, d'une action de formation en « Techniques de vente et néerlandais commercial », à l'attention d'un public en insertion socio-professionnelle - Formations subventionnées et à charge de Bruxelles Formation. Overeenkomst tussen het Gemeentebestuur en het franstalige brusselse Instituut voor de beroepsvorming ook benoemd « Bruxelles Formation », voor het organiseren, door het Instituut Machtens, gemeentelijk onderwijs voor sociale promotie, van een vormingseenheid in de verkoopstechnieken en in het nederlands.

M. le Président :

Il s'agit de l'approbation d'une convention entre l'Administration communale et l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle, le service de l'Emploi de Koekelberg, la Mission locale de Molenbeek pour l'organisation par l'Institut Machtens d'un enseignement communal de promotion sociale d'une action de formation en techniques de vente et néerlandais commercial. Merci. On peut approuver ? Pardon, Mijnheer De Bock, u heeft het woord.

M. De Block :

Je voudrais juste profiter de l'occasion pour demander à la commune quelle politique elle entend mener au niveau de la formation, vu le nombre de jeunes qui cherchent un travail et vu le nombre de jeunes qui n'ont pas réussi à décrocher le diplôme du secondaire. Est-ce que la commune cherche activement à mettre sur pied des formations et dans quels domaines ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block, votre question est une question plus générale. Si vous souhaitez avoir des informations par rapport aux autres ASBL qui pourraient éventuellement entrer en ligne de compte pour la commune en termes de création ou d'existence, il vaut mieux créer une interpellation, parce que si on fait ça pour tous les points on n'avancera pas. Je donne la parole à Madame Dekens.

Mevr. Dekens :

Monsieur le Président, comme je vois que la première formation a commencé déjà le 18 février, je voudrais savoir le nombre de participants à cette formation. Qui les a sélectionnés, est-ce via la Mission locale ? La formation porte-t-elle uniquement sur la vente ou sur d'autres matières ?

M. le Président :

Dank u, Mevrouw Dekens. La parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de répondre aux questions de Madame Tania Dekens et indirectement aussi à Monsieur Dirk De Block. Comme vous le savez, Madame Dekens, ce n'est pas la première fois que nous organisons ce genre de formations. Ce sont des formations récurrentes qui sont organisées par la Mission Locale, donc Molenbeek formation, en partenariat avec Bruxelles Formation. Et quant à savoir

pourquoi cette filière est choisie, via l'Institut Machtens pour le volet apprentissage du néerlandais techniques de vente, c'est parce qu'on a identifié évidemment des possibilités de mise à l'emploi dans ce secteur-là. La sélection se fait via la Mission locale, comme de coutume, sur base d'appels à candidatures. On cible évidemment des personnes qui ont un profil adéquat, qui sont suivis par la Mission locale et qui donc pourraient ou sont susceptibles de pouvoir suivre ce type de formations. Par conséquent, ce genre de formations - et ce n'est pas la première fois qu'elles sont mises sur pied - se font sur base de critères objectifs. Il faut savoir que le taux de mise à l'emploi, à l'issue de ces formations qui sont organisées en partenariat avec des associations de commerçants dans le haut de la ville, est assez élevé. Les élèves suivent une formation suivie d'un stage. Par exemple, dans le quartier Louise, il y a pas mal de femmes qui sont recrutées à l'issue de leur stage.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss. Ja, Mevrouw Dekens, u heeft het woord.

Mevr. Dekens :

Et le nombre de participants ?

M. l'Echevin El Khannouss :

La formation tourne autour de 15 participantes, en général. Ce sont des modules qui concernent une quinzaine de personnes. Ici, en l'occurrence, ce sont des femmes. Mais on fait en sorte d'essayer de former un groupe qui puisse suivre la formation, la terminer, faire son stage et ainsi pouvoir trouver un emploi. Juste un petit complément par rapport à l'interrogation de Monsieur De Block : la commune, via ses structures paracommunales comme la Mission locale, Molenbeek Formation, a évidemment une volonté de proposer un maximum de formations, plus particulièrement au public le moins formé. Nous proposons quand même, tous les semestres, avec nos partenaires que sont Bruxelles Formation mais aussi d'autres associations qui ont pignon sur rue, toute une série de formations dans différents domaines. Il y a donc un large panel qui est proposé aux Molenbeekois, en fonction bien évidemment des moyens dont nous disposons. Parce que les formations coûtent énormément d'argent qui pèsent sur le budget. Il y a donc une véritable politique de mise sur pied de formations proposées aux demandeurs d'emploi molenbeekois.

M. le Président :

Merci monsieur El Khannouss. On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

16. Nouvelle loi communale article 234 par. 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 par. 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais savoir, dans certains marchés publics, on mentionne trois entreprises qu'on a contactées pour demander une offre; mais ce n'est pas toujours le cas, ces entreprises disposent, vendent le matériel. Par exemple, quand on parle de ...

M. le Président :

Il y a des interférences, on ne vous entend plus... Non, ce n'est pas le Wi-Fi. C'est le problème des ondes qui interfèrent sur le système...On avait un problème avec nos micros, là, tantôt. Veuillez couper les Wi-Fi pour ne plus vous mettre en liaison...

Mijnheer De Block, reprenez.

M. De Block :

Je voudrais savoir pourquoi dans certains marchés publics on a contacté trois entreprises – je pense que c'est le strict minimum légal – alors qu'il n'est toujours pas garanti que lesdites entreprises vendent le matériel en question.

On a contacté la Maison du Téléphone et l'entreprise Maitel. Les deux entreprises sont les mêmes et donc, de nouveau, il n'y a pas une troisième entreprise indépendante. Et ça, c'est dans des petits marchés. J'espère que ce n'est pas quelque chose qui se reproduira pour les grands marchés.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Ik had een vraag in verband met de gsm's, omdat wij op het OCMW dar zeer zeer spaarzaam op zijn, op het uitdelen van gsm's. Ik wou eigenlijk vragen wat de politiek is van het College, wie heeft er eigenlijk recht op een gsm, want ik zie dat u daar toch 4.740 euro voor uitrekent en dat is niet weinig. En dan zie ik ook dat wij een machine aankopen voor de dienst drukkerij.

Je ne savais pas qu'on avait encore notre propre imprimerie à la Commune. Je ne sais pas si c'est vraiment le core business de la Commune que d'avoir sa propre imprimerie. Et comme vous l'avez quand même, faites-vous des synergies avec d'autres Communes ou d'autres services ? Et puis voilà, je suis quand même aussi un peu inquiète de ce que raconte Monsieur De Block, c'est qu'apparemment, en marché public, il y a souvent les mêmes entreprises qui sont consultées. C'est quand même assez inquiétant !

M. de Voorzitter :

Dank u, Mevrouw Dekens. Monsieur Haouari, vous avez la parole.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président. Pour ce qui est de votre question, Monsieur De Block, donc la loi précise qu'il faut plusieurs entreprises, donc plusieurs entreprises veut dire deux au minimum. Le service Economat essaie de contacter un maximum d'entreprises, sur quelle base ? Sur base des candidatures volontaires. Certaines entreprises envoient leurs candidatures, disent que si vous avez un marché qui concerne tel domaine, est-ce que

vous pouvez nous contacter dans le cadre des procédures négociées? C'est ce qui est fait, sur base de la pratique, le service d'Economat travaille depuis plusieurs années avec des entreprises, et il les recontacte, du fait qu'il y a eu de très bonnes expériences avec ces entreprises. Il n'y a jamais eu de problème. J'ai demandé depuis mon arrivée de contacter un maximum d'entreprises, donc bien sûr il ne faut pas contacter cent entreprises dans une procédure négociée, sinon le travail administratif serait énorme, mais on essaie de contacter un maximum d'entreprises. En tout cas, on ne se limite pas aux deux exigés par la loi.

Pour ce qui est de votre question, Madame Dekens, par rapport aux GSM : la politique actuellement menée est celle qui est menée depuis des années, donc c'est octroyer des GSM aux agents qui sont souvent en déplacement. Je prends l'exemple des Gardiens de la Paix, qui sont souvent à l'extérieur et qui ont besoin d'être contactés et de pouvoir contacter les services communaux, voire les services de police. Oui donc, je donne un exemple, il y a d'autres agents qui sont souvent en déplacement.

En tout cas, la politique des GSM va être complètement revue. Une étude est en cours pour voir quelle est l'utilité pour un agent ou pour les agents de parvenir avoir un GSM. Donc tout ça est en cours pour voir quelle est l'utilité pour les agents d'avoir un GSM. Donc tout ça, est en cours de vérification. Voilà, merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari. Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

In verband met het volgende, de geluidsinstallatie, zou ik graag weten wat het precies gaat zijn, wat de vernieuwing gaat zijn en waar ik aan gedacht heb : is er geen mogelijkheid dat de mensen in het publiek en ook de aanwezige pers de mogelijkheid zouden hebben om de simultane vertaling te horen.

M. le Président :

Monsieur Haouari, vous avez la parole.

M. l'Echevin Haouari :

Monsieur Berckmans, pour ce qui est la description technique du matériel qui sera acquis, elle a été faite par les techniciens, donc sous la houlette de Monsieur le Secrétaire communal, donc en fonction de besoins du Conseil communal.

Pour ce qui est de votre deuxième question, est-ce que le public peut avoir accès, là, je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Vous comprenez bien, Monsieur Berckmans, qu'il est difficile de prévoir une traduction simultanée pour les membres du public qui suivraient nos débats. Alors, l'intention est excellente, la traduction simultanée pour les Conseillers, c'est un prescrit légal si des membres du Conseil le souhaitent. Pour le reste, je vous dirais que le fait qu'il n'y ait pas de traduction simultanée, ça permet, pour des personnes comme moi, de nécessairement être attentive pour apprendre, d'avoir un peu mieux la connaissance de l'autre langue nationale. Donc je pense que c'est une belle occasion justement de renforcer ses connaissances, et pour le reste je vous dirais que la traduction pour le public,

ça aurait un coût particulièrement élevé et que la Commune n'a pas les moyens de mettre en œuvre de pareilles possibilités. De toute façon, on a la traduction dans le procès-verbal, et déjà ici la traduction simultanée coûte relativement chère dans le cadre de l'organisation des Conseils communaux. Merci.

M. le Président :

On peut approuver la méthode de financement ? Vous intervenez tous avant la réponse de l'exécutif, après c'est terminé. Donc Monsieur Ikazban en vous n'avez plus la parole. Pouvez-vous donc approuver la méthode de financement ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 23 votes positifs, 1 vote négatif, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 23 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 14 onthoudingen.

17. Espace Saint-Rémy - Logement communal sis rue Pierre-Victor Jacobs, 17-19 (1er + 2ème étages) – Convention d'occupation temporaire avec l'ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale (L.E.S.)

Sint-Remigiusruimte – Gemeentelijke woning gelegen in de Pierre-Victor Jacobsstraat 17-19 (1e + 2e verdieping) – Tijdelijke gebruiksovereenkomst met de VZW Lutte contre l'Exclusion Sociale (L.E.S.)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

Monsieur Vermeulen quitte la séance – de Heer Vermeulen verlaat de zitting.

18. Travaux divers de rafraîchissement (des peintures, des revêtements de sol) dans différentes propriétés communales - Projet.

Verskillende opfrissingwerken (schilderwerk, vloerbekleding) in verscheidene gemeentelijke eigendommen - Ontwerp.

M. le Président :

Madame Tahar, vous avez la parole.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur la question des travaux de rafraîchissement. Il s'agit de travaux pour un montant de plus ou moins 5.000 euros. Ma question est la suivante : est-il possible qu'il y ait une clause qui soit intégrée dans une convention pour pouvoir envisager que ces travaux, puisqu'il s'agit ici de travaux de rafraîchissement, de peinture, donc des travaux qui ne sont pas conséquents, de pouvoir privilégier et d'encourager le recrutement de personnes en recherche d'emploi ou de jeunes ou de faire appel à des structures qui puissent encourager l'engagement de jeunes pour ces travaux la ? Donc ma question s'adresse directement à Monsieur El Khannouss, pour voir si une clause serait possible ou non dans le cadre d'une convention qui sera rédigée dans une seconde phase. Je sais bien qu'il y a une Ordonnance et, au niveau

législatif, des conditions à respecter. Mais est-ce qu'il est possible au niveau de la Commune de pouvoir intégrer cette possibilité-là et de faire appel par exemple aussi à la Mission Locale, à des articles 60 ? Ce serait aussi une possibilité pour le privé de payer moins de charges patronales. Ce serait également un argument intéressant et une manière d'engager tous ces jeunes qui sont en recherche d'emploi et qui ne demande qu'à être engagés. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar. Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Dank u, Meneer de Voorzitter. Ik wou vragen – 100.000 euro, dat is nogal veel – of u al kon zeggen, of u een idee hebt welke verfraaiingswerken u daarmee wenst te doen, voilà, dat was mijn vraag.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mevrouw Dekens. Mijnheer De Block, u heeft het woord.

M. De Block :

Je voulais rebondir dans le sens de Madame Tahar, mais je voulais aller plus loin. Dans le pré-PV, on dit que ces travaux de peinture seront faits essentiellement dans les propriétés communales, suite à des déménagements, donc des autres locataires qui rentreraient dedans. À ma connaissance, c'est quelque chose qui se fait sur une base régulière, donc je ne comprends pas pourquoi une fonction régulière ne pourrait pas être effectuée ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Très rapidement, Madame Tahar, bien évidemment que nous sommes préoccupés par la possibilité de prévoir des clauses sociales dans les différents appels d'offre. Il faut savoir qu'il y a actuellement deux projets d'Ordonnance qui sont en fin de parcours au niveau régional, donc très prochainement, elles vont être votées au Parlement bruxellois, et donc il restera à mettre en œuvre les Arrêtés d'application, et donc nous attendons avec beaucoup d'impatience que le parcours législatif aboutisse.

Il faut aussi savoir que nous n'avons pas attendu ici à Molenbeek pour pouvoir collaborer avec par exemple le Logements Molenbeekois pour permettre que nos jeunes qui sont en formation, par exemple à la Mission Locale ou Molenbeek Formation puissent participer à la rénovation d'appartements. Donc, il y a déjà une collaboration qui est faite, mais évidemment, ce serait beaucoup plus intéressant de la consacrer par un cadre juridique qui permettrait de pouvoir réserver des marchés avec les clauses sociales pour pouvoir donner priorité entre autres aux associations d'économie sociale qui permettraient évidemment beaucoup plus facilement de mettre les jeunes qui ont le profile qu'on connaît au travail.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos questions à propos de ce point. Alors, effectivement, la somme est importante. On est ici dans un marché qu'on peut considérer comme ouvert, c'est-à-dire qu'en début d'année, ou relativement au début d'année, on établit un marché pour une somme totale qui permet d'engager le budget, et puis, à partir de là, en fait, tous les

rafraîchissements qu'il va falloir faire, rentrent dans cette somme, c'est-à-dire qu'on ne va peut-être pas tout dépenser, mais il vaut évidemment mieux être certain de disposer du montant nécessaire pour pouvoir agir le plus rapidement possible et ainsi, rafraîchir les logements qui sont quittés par des locataires, en sachant qu'il y en a quand même 291 pour l'instant et qu'il y en a plusieurs dizaines qui chaque années sont quittés, de telle manière à réduire le vide locatif, puisqu'évidemment, la rapidité d'intervention est absolument nécessaire, voire faire en sorte que ces logements soient occupés le plus rapidement possible et qu'ils soient inoccupés le moins souvent possible. Cela fera d'ailleurs l'objet d'une autre question tout à l'heure.

Donc, à ce titre-là, nous avons effectivement une réflexion au sein du nouveau Collège sur la manière de faire collaborer les différents services. Quels sont les marchés qu'il convient de faire vers l'extérieur, comment est-ce qu'on peut faire appel aux compétences de l'intérieur de la Commune etc. Pour l'instant, cette réflexion est en cours. Vous imaginez bien qu'après seulement quelques mois, nous n'avons pas encore abouti à toutes les conclusions, mais il y a effectivement une réflexion sur l'usage maximum de ce filet.

Comme l'Echevin de l'Emploi et d'Economie l'a indiqué, le but après avoir pris dans cette délibération et dans cette convention, après avoir déjà intégré des clauses environnementales qui vont permettre que les revêtements qui vont être mis, les peintures, les enduits etc., répondent à des normes environnementales qui permettront d'éviter de mettre en danger la santé à la fois des ouvriers qui vont manipuler ces éléments et ensuite surtout des locataires qui vont y vivre. Effectivement, nous avons une réflexion sur les marchés publics durables dans lesquelles il y aura aussi des clauses sociales et environnementales.

Voilà, je pense avoir fait le tour des différentes questions que vous avez posées.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. Madame Dekens, vous avez la parole.

Mevr. Dekens :

Si je comprends bien, le budget que vous prévoyez ici, les 100.000 euros, c'est pour les habitations communales, donc des habitations où il y a des particuliers qui habitent. Donc ce n'est pas pour des bureaux, etc., où il y a des services communaux. Deuxièmement, au CPAS, on a déjà un service qui fait les rafraîchissements, qui remet les bureaux en état. Ce service s'appelle « Déma-R-âges ». Ce service travail avec du personnel du CPAS, mais aussi avec des articles 60. Je crois que ça fonctionne assez bien, ils ont fait l'antenne Delaunoy et ça été très bien fait.

M. le Président :

Merci, Madame Dekens. Madame Tahar, vous avez la parole.

Mme Tahar :

J'ai bien entendu vos réponses, Messieurs les Echevins. Mais en fait, je ne suis pas du tout satisfaite de la réponse. Est-ce que vous prévoyez concrètement de faire appel dans un second temps à toutes ces possibilités de pouvoir encourager ces jeunes ? Encore une fois, la réponse, en terme de réflexion, ne me satisfait pas, est-ce que, concrètement, on prévoit ou pas de favoriser l'engagement des jeunes tout simplement ? Merci.

M. Le président :

Merci Madame Tahar. Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Je comprends, Madame Tahar, votre empressement, pour que les choses changent dans la Commune. Ça fait plaisir de voir votre enthousiasme. Pour répondre à votre question, oui, nous voulons des clauses sociales et environnementales qui favorisent l'emploi des jeunes et leurs formations, et elles arriveront d'ici quelque temps. Effectivement, Rome ne s'est pas faite en un jour, mais se fera quand même, en tout cas, Molenbeek se fera.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Nous sommes toujours en nombre, je rappelle que le quorum, c'est la moitié plus un. Monsieur Ikazban, vous nous dites que si vous sortez, nous n'avons plus le quorum, c'est ça ?

M. Ikazban :

Oui, c'est ce que je vous dis.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

Mesdames et Messieurs Ikazban, Achaoui, Ouberri, Chahid, Piquard, Azaoum, Gjanaj, El Hajjaji, Rekik, Tahar, Van Damme, Rahail, Dekens et Ait Jeddig quittent la séance – de dames en heren Ikazban, Achaoui, Ouberri, Chahid, Piquard, Azaoum, Gjanaj, El Hajjaji, Rekik, Tahar, Van Damme, Rahail, Dekens en Ait Jeddig verlaten de zitting.

19. Location de garages communaux - Adaptation des conventions de location à la suite de l'augmentation du coût de location.

Huur van gemeentelijke garages - Aanpassing van de huurovereenkomsten ingevolge de verhoging van de huurprijs.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

M. La Bourgmestre :

M. De Block veut revenir...

M. le Président :

Mijnheer De Block, u heeft het woord.

M. De Block :

Je voudrais m'opposer à la décision sur le point 19, parce que, comme je l'ai dit quand on discutait du budget, ça montre vraiment l'esprit de la majorité de la gratte, où de nouveau la Commune a décidé d'augmenter les tarifs ici et là, de cette fois-ci, au niveau des parkings, des garages. Je trouve que c'est complètement à l'opposé d'une politique progressiste. Tous ces flat-taxes, parce que ce sont des flat-taxes, ce montant sont les mêmes pour tous les Molenbeekoïsi, donc s'il est riche ou moins riche. Je vois là-dedans aussi l'alliance, donc au niveau de l'idéologie qui perce dans cette décision, au lieu qu'en tant que la Commune, de fixer les prix et d'obliger le privé à baisser les siens et d'empêcher le privé de profiter sur le dos des Molenbeekoïsi, la pénurie, aussi bien pour les logements que pour les emplacements de voitures, la majorité prend comme point de départ essentiellement : victoire, parce que le marché augmente ses prix, nous pouvons suivre. Donc je voudrais vraiment m'opposer, et je trouve que la meilleure façon de s'opposer, c'est de voter contre cette décision.

M. le Président :

Monsieur Majoros, vous avez la parole.

M. l'Echevin Majoros :

En ce qui concerne les emplacements de parking et les garages, la Commune agit ici comme le propriétaire d'un patrimoine. Il ne s'agit pas d'une liste d'attente basée sur des revenus faibles, modes ou autres de. Il convient, dès lors, d'agir en bon père de famille, ou bonne mère de famille, en appliquant des tarifs adéquats et qui doivent rester en-dessous des prix du marché. Le montant de 85 euros, toutes taxes et charges comprises, ne nous paraît donc pas exagéré. Il est aussi lisible et cette lisibilité doit inciter les demandeurs à louer ces emplacements. Nous procéderons d'ailleurs à une campagne d'information et de promotion pour ce service que la Commune effectue, et par la suite, nous effectuerons une évaluation de cette démarche.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros. On peut approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 22 votes positifs, 1 vote négatif.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

23 stemmers : 22 positieve stemmen, 1 negatieve stem.

20. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 – Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

**21. Contrat de Quartier Cinéma - Bellevue - Opération 5b.6 - Fête de quartier: Convention entre la Commune et Marie Couteaux.
Wijkcontract Cinema Bellevue - Ingrep 5b.6 – Wijkfeest: Overeenkomst tussen de Gemeente en Marie Couteaux.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

**22. Contrat de Quartier Cinéma - Bellevue - Opération 5b.6 – Fête de quartier: Convention entre la Commune et Marine Coppieters.
Wijkcontract Cinema Bellevue - Ingrep 5b.6 - Wijkfeest: Overeenkomst tussen de Gemeente en Marine Coppieters.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

**23. Contrat de Quartier Cinéma - Bellevue - Opération 5b.6 - Fête de quartier: Convention tripartite entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'association Groot Eiland et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.
Wijkcontract Cinema - Bellevue - Ingrep 5b.6 - Wijkfeest : Tripartiete overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, Groot Eiland vzw en de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

24. Demande d'incorporation d'une nouvelle voirie dans le domaine public par la SDRB représentée par Monsieur Grimberghs & Monsieur Meganck pour une partie de

la parcelle cadastrée Molenbeek 3 – 944 v 3 ; rue du Compas, 17 à 45 (Commune d'Anderlecht) - Dossier PL-97 - pl/rb.

Aanvraag voor de invoeging van een nieuwe wegenis in het openbaar domein ingediend door de GOMB, vertegenwoordigd door de Heer Grimberghs en de Heer Meganck voor een gedeelte van het perceel gekadastraerd Molenbeek 3 - 944 v 3; Passerstraat van 17 tot 45 (Gemeente Anderlecht) - Dossier PL-97 - pl/rb

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

25. Achat matériel - C.I.R.B. - Mode de financement.

Aankoop van informaticamateriaal - C.I.B.G - Betalingsmodaliteit.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

26. PPAS 15 Gazomètre - Soumission du projet de plan à enquête publique - Poursuite de la procédure.

BBP 15 Gashouder - Indiening van het ontwerpproject met openbaar onderzoek - Voortzetting van de procedure.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

23 stemmers : 23 positieve stemmen.

27. Interpellation déposée par Monsieur Rahali au sujet des sports à Molenbeek-Saint-Jean.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali betreffende de sporten in Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

L'interpellant ayant quitté la séance au point 19, le point n'est pas abordé.

Aangezien de interpellant de zitting verlaten heeft bij punt 19, gaat de interpellatie niet door.

28. Interpellation déposée par Monsieur Jamal IKAZBAN, Conseiller communal, au sujet de la sécurité dans et autour des chantiers.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Jamal IKAZBAN, betreffende de veiligheid rond en in de werven.

*L'interpellant ayant quitté la séance au point 19, l'interpellation n'est pas abordée.
Aangezien de interpellant de zitting verlaten heeft bij punt 19, gaat de interpellatie niet door.*

29. Interpellation de Monsieur Jamal IKAZBAN, Conseiller communal, sur le fonctionnement du conseil communal.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Jamal IKAZBAN, Gemeenteraadslid, betreffende het functioneren van de gemeenteraad.

*L'interpellant ayant quitté la salle au point 19, l'interpellation n'est pas abordée.
Aangezien de interpellant de zitting verlaten heeft bij punt 19, gaat de interpellatie niet door.*

30. Interpellation introduite par Monsieur Jamal Ikazban, Conseiller communal, sur les combattants belges pour la Syrie.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, Gemeenteraadslid, betreffende de jonge Belgen vertrokken naar Syrië.

*L'interpellant ayant quitté la séance au point 19, l'interpellation n'est pas abordée.
Aangezien de interpellant de zitting verlaten heeft bij punt 19, gaat de interpellatie niet door.*

31. Interpellatie van Mevrouw Tania DEKENS, Gemeenteraadslid, betreffende de strijders in Syrië.

Interpellation déposée par Madame Tania DEKENS, Conseillère communale, relative aux combattants en Syrie.

*L'interpellant ayant quitté la séance au point 19, l'interpellation n'est pas abordée.
Aangezien de interpellant de zitting verlaten heeft bij punt 19, gaat de interpellatie niet door.*

32. Interpellatie van de heer Jef Van Damme, gemeenteraadslid, betreffende Bellevue. Interpellation déposée par Monsieur Jef Van Damme, Conseiller communal, relative à Bellevue.

*L'interpellant ayant quitté la séance au point 19, l'interpellation n'est pas abordée.
Aangezien de interpellant de zitting verlaten heeft bij punt 19, gaat de interpellatie niet door.*

33. Interpellatie van de Heer Dirk BERCKMANS, Gemeenteraadslid, betreffende het eerste hotel op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek dat op 1 mei a.s. wordt geopend.

Interpellation déposée par Monsieur Dirk BERCKMANS, Conseiller communal, relative au premier hôtel de Molenbeek- Saint-Jean.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Op 1 mei a.s. wordt het hotel op de site van de voormalige brouwerij Belle-Vue geopend. Alhoewel het hotel nog niet open is blijkt het, volgens berichten in de media, goed te lopen wat de reserveringen van kamers betreft. Ik verwijs bijvoorbeeld naar het artikel "Le groupe allemand Meininger ouvrira le premier hôtel de la commune le 1er mai" dat op 13 maart jl. werd gepubliceerd in La Capitale.

We kunnen dit alleen maar toejuichen : de aanwezigheid van dit eerste hotel op het grondgebied van onze gemeente zal ook kunnen bijdragen tot de realisatie van de gemeentelijke plannen om de toeristische aantrekkingskracht van Sint-Jans-Molenbeek te vergroten.

Onder meer in de sociale media is er een en ander te doen geweest rond de vraag of de gemeente bij dit project was/is. Daarom stel ik de volgende vragen :

1° Is de gemeente hier inderdaad bij betrokken (geweest) ? Zijn er andere overheden (bijvoorbeeld het Brussels Hoofdstedelijk Gewest) bij betrokken geweest ?

2° Zijn er vanwege de gemeente contacten geweest of zijn er overeenkomsten in de zin dat dit grote en positieve project ook rechtstreeks ten goede komt aan inwoners van Sint-Jans-Molenbeek ? Ik geef een concreet voorbeeld : aangezien de gemeente een grote werkloosheid kent, zijn er contacten geweest of zijn er overeenkomsten in de zin dat het hotel – rechtstreekse of onrechtstreekse -tewerkstellingskansen kan bieden aan inwoners van Molenbeek ? Zoals gezegd is dit slechts een voorbeeld; zijn er eventueel ook contacten in andere domeinen geweest vanwege de gemeente Sint-Jans-Molenbeek ?

Weet u of er dergelijke contacten zijn geweest vanwege andere overheden, bijvoorbeeld het Brussels Hoofdstedelijk Gewest ? Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u, Mijnheer Berckmans. Ik geef het woord aan Mevrouw Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Merci, Monsieur Berckmans pour votre question. En effet, depuis quelques mois maintenant, nous sommes en contact régulier avec Monsieur De Brabandere, représentant et responsable de l'hôtel Meininger, ici en Belgique. Il me semblait donc essentiel d'être très présente à ce projet, pour que cette formidable opportunité que représente l'ouverture d'un grand hôtel puisse avoir ces répercussions pour les habitants de notre Commune. Alors, plusieurs domaines ont été explorés. Tout d'abord, en ce qui concerne l'engagement du personnel au sein de l'hôtel, deux jobs datings ont été organisés avec une double répercussion. Tout d'abord, il a été demandé au restaurant Les Uns et Les Autres de d'occuper de l'accueil et du service du café lors de ces journées.

Par ailleurs, parmi la bagatelle de 1800 candidatures déposées, 20 emplois ont été pourvus, dont 10 propositions de contrats ont été faites à des Molenbeekois. Six ont déjà été signées et les quatre autres devaient se faire cette semaine.

La Mission Locale a été impliquée dans cette démarche, ainsi qu'Actiris, le VDAB et le Forem. En ce qui concerne les jobs occasionnels et du week-end, des jeunes habitants derrière l'hôtel ont été contactés, et d'ailleurs un des habitants est gardien de nuit depuis plusieurs mois.

Pour l'avenir, un partenariat sera mis en place dans le cadre des formations portées par la Mission Locale dans le cadre du projet communal d'espace hôtelier Belle-Vue, c'est-à-dire des formations de femmes valets chambre et de réceptionnistes.

Alors, un autre domaine exploré, étant donné que l'hôtel n'offre que le petit déjeuner, nous avons essayé d'impliquer le plus possible de commerces et de d'établissements horéca du quartier. Donc, des rencontres et des liens ont été tissés avec certaines pizzerias et d'autres services qui livrent à domicile pour pouvoir répondre à des demandes individuelles de petits groupes de personnes venant à l'hôtel. Ceci impliquait par exemple la prise en charge, la traduction des différentes cartes de menus en différentes langues. En ce qui concerne les demandes de repas plus conséquents, pour des groupes par exemple qui peuvent atteindre jusqu'à 200 personnes, une collaboration est en train de se construire, entre le restaurant Groot Eiland, le restaurant Les Uns et Les Autres et l'association Cosmos Excelsior d'Anderlecht. Donc pour l'offre de catering en soirée, c'est ce lundi une offre conjointe sera faite, avec une proposition d'un essai jusqu'au 30 juin. Ce qui impliquerait que le lundi et le mardi seraient pris en charge par Les Uns et Les Autres, le mercredi et le jeudi par Groot Eiland et le vendredi par le Cosmos Excelsior d'Anderlecht. À terme, un objectif clair est aussi de pouvoir placer des stagiaires au sein de l'hôtel de la part de ces associations.

Alors, en ce qui concerne le rayonnement sur la Commune au niveau touristique, plusieurs choses ont été faites. Tout d'abord, il faut savoir que Monsieur De Brabandere ne connaissait absolument pas Molenbeek, d'ailleurs il ne savait pas que Molenbeek s'étendait plus haut que le centre. Alors, un gros travail de prise de la connaissance de la Commune a été fait. On a pu lui présenter les différentes associations culturelles, et il a eu l'opportunité d'en rencontrer certaines. Et des projets de collaborations sont en train de se construire avec la Fonderie qui est évidemment idéalement située et la Maison des Cultures.

Nous avons décidé et nous sommes en train de finaliser le projet pour qu'une carte de la Commune avec des différents renseignements utiles, police, pharmacie, vélo, métro, sites touristiques importants soit distribuée à chaque visiteur de l'hôtel. Donc une carte à l'accueil, vous arrivez, vous vous inscrivez et vous recevez une carte de Molenbeek.

Nous avons aussi obtenu, il faut quand même le dire, que la carte de Use It, qui initialement était prévue avec l'hôtel, le canal et 1000 Bruxelles, s'étende aussi en partie sur la Commune. Une lettre a aussi été envoyée à tous les habitants du quartier pour présenter l'hôtel. J'ai aussi eu des contacts avec l'école du tourisme de Molenbeek, et là aussi des collaborations vont pouvoir se faire. Nous prévoyons aussi de nous coordonner en vue de la mise sur pied d'événements touristiques. En ce qui concerne l'ouverture officielle de l'hôtel, elle aura lieu le 7 juin de manière officielle, le 8 juin, ce sera un événement avec les artistes urbains qui ont décoré l'intérieur de l'hôtel et le 9 juin sera portes ouvertes. Vous voyez que nous n'avons pas chômé ces derniers mois. Voilà.

M. le Président :

Dank u, Mevrouw Goris. Ik geef het woord aan Meneer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik dank u, Mevrouw de Schepen, voor dat uitgebreide antwoord en ik stel vast dat er toch inspanningen gedaan zijn ten gunste van de Molenbeekenaars. Dank u!

M. de Voorzitter :

Dank u !

**34. Interpellatie van de Heer Dirk Berckmans, gemeenteraadslid, betreffende de verkoop van de voormalige brouwerij Vandenheuvel.
Interpellation déposée par Monsieur Dirk BERCKMANS, Conseiller communal, relative à la vente de l'ancienne brasserie Vandenheuvel.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Op 10 april jl. werd op de website van Het Nieuwsblad een artikel gepubliceerd onder de titel “Stadskanker Vandenheuvel wordt deze maand verkocht”. Het betreft de voormalige brouwerij Vandenheuvel, gelegen aan de Ninoofsesteenweg. Het gebouw en de gehele site errond liggen er al zeer lang erg vervallen bij, de ramen zijn stuk geslagen, het terrein vol zwerfvuil, enz. Niet alleen Molenbenaars maar ook de vele duizenden pendelaars die er gedurende al die tijd voorbij kwamen, zullen misschien tevreden zijn dat er eindelijk beweging komt rond wat heel toepasselijk een “stadskanker” wordt genoemd.

Ik ben mij ervan bewust dat het voor de gemeente geen (financiële) vanzelfsprekendheid is om dit gebouw en de site zelf aan te kopen en er zelf een waardevol project van te maken zoals een combinatie die bestaat uit (sociale) woongelegenheden, kinderkribben, groenvoorziening en recreatiemogelijkheden, buurtwinkels, enz. Daartegenover staat dat het hier gaat over een totale oppervlakte van meer dan 5.000 m² en ik denk dat de gelegenheid zich voor de gemeentelijke overheid, eventueel in samenwerking met andere overheden, niet zo vaak meer zal voordoen om een zo grote oppervlakte op een dergelijke locatie aan te kopen en/of er zelf een project te realiseren.

Ik wens in dit kader de volgende 2 vragen te stellen :

1° Heeft de gemeentelijke overheid de mogelijkheden bestudeerd om op deze site, eventueel samen met andere overheden, zelf iets te kunnen doen ?

2° Is het realistisch – zowel op financieel als op andere mogelijke vlakken – dat de gemeente, eventueel samen met andere overheden, zelf een project zou opzetten rond en op deze site ?

Pour la petite histoire, quand le journaliste a vu ma question, il a contacté Monsieur l’Echevin qui a répondu, mais sans parler de moi.

M. le Président :

Dank u, Meneer Berckmans. Het woord is aan Mijnheer Mahy.

M. de Schepen Mahy :

Merci Monsieur Berckmans, effectivement, il s’agit d’un bâtiment qui a fait l’objet d’une première séance publique d’enchère, et dès que nous avons eu écho de cette vente, on en a discuté au sein du Collège pour voir la probabilité d’un projet, d’une acquisition. Il s’est avéré qu’en clôture de première séance, le prix a atteint un montant de plus de 1.500.000 euros pour un bâtiment qui fait 5000 m². On peut se dire que c’est une bonne affaire, mais ce n’est que partie remise puisque une séance d’enchère va suivre.

Il faut savoir que le bâtiment en tant que tel peut se prêter en théorie pour du logement ou de l'équipement collectif à 100 %, mais en pratique, les surfaces ne s'y prêtent pas toujours. Il n'y a pas de traversant, des pièces qui sont suffisamment éclairées en milieu de bâtiment, les hauteurs de plafond ne sont pas toujours idéales il ne respecte pas toujours le RRU pour du logement.

Mais ça n'empêche, que tout projet d'urbanisme qui viendrait sur la table du Collège, tout projet de logements, de quand même, d'équipements collectifs qui seraient proposés dans ce bâtiment, fera l'objet d'une étude approfondie. Le patrimoine culturel et industriel de ce bâtiment, on compte bien le préserver. Ce n'est pas parce qu'on ne l'acquiert pas qu'on n'est pas attentif à son destin. Il faut bien se le dire et je voudrais conclure en disant que le vrai défi de ce quartier n'est peut-être pas ce beau bâtiment, mais c'est à la fois le terrain en friche juste à côté, qui fait partie du même ensemble, mais surtout la gare de l'Ouest ! Si on veut revitaliser en profondeur ce quartier, c'est avant tout la gare de l'Ouest. À ce niveau-là, on tente de relancer les débats et la réflexion sur les projets de la gare de l'Ouest. Concrètement, c'est un projet phare en termes de logements et de liens entre les quartiers. C'est vraiment ce point-là qui pour nous est primordiale dans le quartier. J'espère avoir répondu en grande partie à vos questions.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin Mahy. L'incident est clos.

Monsieur Vermeulen rentre en séance – de Heer Vermeulen treedt terug in zitting.

35. Interpellatie van de Heer Dirk Berckmans, Gemeenteraadslid, over de verkoop, door de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, van het huis gelegen aan de Ninoofsesteenweg 122 (wijkantenne wijkcontract Sluis - Sint-Lazarus).

Interpellation introduite par Monsieur Dirk Berckmans, Conseiller communal, relative à la vente, par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, de la maison située chaussée de Ninove, 122.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans:

Dank u Mijnheer de Voorzitter. De gemeente Sint-Jans-Molenbeek stelt het huis gelegen aan de Ninoofsesteenweg 122 te koop. De gemeente heeft dit gebouw nog niet zo lang geleden (enkele jaren geleden) gekocht. Het gebouw wordt momenteel gebruikt als wijkantenne in het kader van het wijkcontract Sluis – Sint-Lazarus.

Ik stel naar aanleiding van deze in het vooruitzicht gestelde verkoop de volgende vragen :

1° Misschien is er een goede reden of een juridische verplichting om dit gebouw relatief snel na de aankoop opnieuw te verkopen. Als "novice" in deze gemeenteraad weet ik het niet. Daarom had ik graag vernomen waarom het huis nu reeds wordt verkocht ?

Indien de voormelde goede reden niet bestaat, zijn er dan geen mogelijkheden voor de gemeente om met dit gebouw zelf iets te doen ? Ik heb het gebouw reeds verschillende keren bezocht tijdens activiteiten van het wijkcontract en ben mij ervan bewust dat er heel wat renovatie- en andere werken nodig zijn om het bijvoorbeeld te laten gebruiken als gezinswoning; daarom ook de vraag : was het niet mogelijk dat de gemeente dit zou

renoveren en nadien eventueel zelf zou verhuren als gezinswoning, bijvoorbeeld in het kader van de sociale huisvesting ?

2° Hoeveel heeft de gemeente betaald bij de aankoop van dit pand ?

3° De instelprijs of minimumverkoopprijs bedraagt 110.000 €. Zoals gezegd zijn er heel wat werken uit te voeren om het gebouw bijvoorbeeld bewoonbaar te maken maar toch stel ik de vraag of deze minimumverkoopprijs niet aan de lage kant is wanneer men o.a. rekening houdt met de totale oppervlakte die 330 m² bedraagt ?

4° Er komt op de hoek van de Liverpoolstraat en de Nijverheidskaai een nieuw gebouw voor de werking van het wijkcontract Sluis – Sint-Lazarus, meer bepaald voor de wijkantenne.

Wanneer zal dit gebouw beschikbaar zijn voor de werking van dit werkcontract ? Bestaat er geen risico dat de wijkantenne zonder onderkomen valt indien het huidige gebouw aan de Ninoofsesteenweg 122 verkocht is vooraleer het nieuwe gebouw zal klaar zijn.

5° Het nieuwe gebouw op de hoek van de Liverpoolstraat en de Nijverheidskaai zal een groot complex zijn. Kan een overzicht worden gegeven van de verschillende functies, benevens de reeds vermelde voor de wijkantenne, die aan de verschillende delen van dit nieuwe gebouw zullen worden toegewezen.

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. de Schepen Gypers :

Eigenlijk is het de bedoeling van elke wijkcontract. In elke wijkcontract is het zo : we kopen gebouwen om later als degelijke woningen te verkopen. Hier, het gebouw, verkopen we terug aan 110.000 euros. Nu in het kader van het wijkcontract zijn we verplicht..., enfin mogen we het verkopen aan 1/4 van de prijs en wij verkopen het hier aan dus 1/3 van de prijs. Het zijn natuurlijk plaatsen of woningen die moeilijk in de markt liggen. Dus hier, gaat het over de oude post, en dus wat dat de privé eigenlijk nooit anders niets mee zou gedaan hebben.

Betreffende de planning, voor de wijkantenne, de bezetting op Ninoofsesteenweg is voorzien tot de zomer 2014. De ingang in het gebouw Liverpool is voor september 2014. Het gebouw op den hoek van de Liverpoolstraat en Nijverheidskaai, dit zijn zestien sociale woningen, en Hubo en een bureel voor de Haven van Brussel. Ik denk dat dat het antwoord is.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Gypers. L'incident est clos.

36. Interpellatie van de heer Dirk Berckmans, Gemeenteraadslid, betreffende emails van een voormalig burgemeester die zijn verdwenen uit het gemeentelijk informaticasysteem.

Interpellation introduite par Monsieur Dirk Berckmans, Conseiller communal, relative aux emails du précédent Bourgmestre disparus du système informatique communal.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, het is misschien gemakkelijker om mijn vraag te stellen met de aanwezigheid dat we nog zijn, zonder ironisch te zijn.

(Rires – Gelach)

M. Berckmans :

Gedurende de vorige maand zijn er in de media heel wat berichten verschenen over e-mails van een voormalig burgemeester die verdwenen zijn uit het gemeentelijk informaticasysteem. Verschillende leden van het huidige College van Burgemeester en Schepenen die ook tijdens de vorige legislatuur lid waren van dit college meldden dat zij voordien inderdaad heel wat mails van en naar de voormalige burgemeester in kwestie in hun mailbox hadden en dat die op een bepaald moment niet meer beschikbaar waren.

In de media werd in dit verband ook gemeld dat de mails van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek – zoals dit waarschijnlijk ook het geval is met de mails van andere gemeentebesturen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest – op een “server” van het Centrum voor Informatica voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (CIBG) zouden staan. Voor mij is het helemaal van geen belang of die mails op de server van het CIBG dan wel op een andere server staan. Belangrijk is wel dat ze op een degelijke, professionele en veilige server staan. Ik denk dat we van een gemeentebestuur mogen verwachten dat al de gemeentelijke mails op een dergelijke server staan. Dit is niet alleen een professionele kwestie. Dit is ook een vertrouwenskwestie, ook vanwege de burgers die erop moeten kunnen vertrouwen dat onze gemeentelijke diensten naar behoren kunnen werken.

Ik citeer, bij wijze van voorbeeld, uit een artikel over dit onderwerp dat op dinsdag 19 maart 2013 om 12.49 u werd gepubliceerd op de website van Brusselnieuws : “Schepenen voor Informatica Olivier Mahy laat de zaak onderzoeken”.

Ik stel hierover de volgende concrete vragen :

1° Is deze kwestie inderdaad op een ernstige manier onderzocht ? Zo ja, wat zijn de resultaten van dit onderzoek ? Zo neen, waarom is er geen ernstig onderzoek geweest ?

2° Het gebeurt dat middels functionele e-mailadressen, zoals in dit geval van het e-mailadres van de voormalige burgemeester in kwestie, wel eens mails met een privaat karakter worden verzonden. Deze mails met een privaat karakter buiten beschouwing gelaten, zijn er voldoende waarborgen dat de functionele mails van de voormalige burgemeester nog steeds in het gemeentelijk informatica-systeem aanwezig zijn en door de bestemmingen van destijds nog steeds kunnen worden geconsulteerd ? In de omgekeerde richting, zijn die waarborgen er ook voor de mails die destijds, bijvoorbeeld door leden van het voormalige schepencollege of door ambtenaren naar die voormalige burgemeester werden gestuurd ?

3° Aansluitend bij vraag 2° waarin ik reeds aangaf dat e-mails met een functioneel karakter niet zomaar uit het informatica-systeem van een openbare dienst mogen verdwijnen wanneer een mandataris of ambtenaar niet langer actief is bij die openbare dienst, vraag ik of er in de zaak van de verdwenen mails van een voormalig burgemeester voldoende aandacht is besteed aan de verplichtingen die de archiefwetgeving oplegt aan openbare diensten ? Ter illustratie van die verplichtingen verwijs ik naar enkele onderzoeken en studies die over deze aangelegenheid zijn gemaakt : “E-mailarchieven”, Filip Boudrez; het rapport “Digitaal archiefbeheer in de praktijk”, Filip Boudrez en Hannelore Dekeyser en de resultaten van het onderzoeksproject “Archiveren van e-mail”, Filip Boudrez en Sofie Van den Eynde (Interdisciplinair centrum voor Recht en Informatica, Faculteit Rechtsgeleerdheid, KU Leuven). Uit die publicaties blijkt duidelijk welke het belang is van functionele e-mails binnen openbare diensten. Er blijkt ook voldoende uit dat de verplichtingen van de archiefwetgeving niet louter en alleen zijn ingegeven met het oog op latere geschiedschrijving. Alhoewel het domein geschiedenis dermate interessant is dat het in dit kader alleen al voldoende belangrijk zou zijn om die verplichtingen op te leggen is het dus zo dat de verplichtingen ten aanzien van het bewaren van functionele e-mails ook te maken hebben met het behoorlijk functioneren van de diensten; die e-mails zijn geen louter communicatiemiddel maar maken deel uit van het dossier en wanneer ze niet beschikbaar zijn is het dossier niet volledig. Die verplichtingen vloeien ook voort uit de wetgeving inzake de openbaarheid van bestuur die de burger het recht verleent bepaalde overheidsdocumenten – dus ook e-mails - te kunnen inzien. Het is dan ook niet geoorloofd dat functionele e-mails van gewezen mandatarissen zomaar kunnen verdwijnen.

Om af te sluiten wens ik eraan te herinneren dat over deze kwestie af en toe wat lacherig werd gedaan, niet in het minst door de betrokkene zelf die in zijn “tweets” van 19 maart jl. nog wat meer verwarring probeerde te zaaien en ons wou doen geloven dat hij het onderscheid niet zou kennen tussen enerzijds een website en anderzijds een mailbox of een e-mailadres. Ik citeer :

- “supprimer un site ne devrait avoir aucune influence sur les autres sites, j'ai désormais un nouveau site”, gevolgd door zijn (nieuw) privaat e-mailadres en niet door de naam van een nieuwe website ;

- “lors de mon départ de la commune, j'ai dispersé mes archives et j'ai bien entendu demandé la fermeture de mon site internet du réseau iris”, waarbij hier nogmaals, en blijkbaar doelbewust, een allegaartje wordt gemaakt tussen website en e-mail en/of mailbox.

Wat de betrokkene er inmiddels zelf over denkt is niet mijn eerste zorg; ik hoop alleen dat het voor de huidige bestuurders nu duidelijk is dat het hier helemaal over geen zaakje gaat waarover wat lacherig kan worden gedaan maar dat het daarentegen een ernstige zaak betreft waaraan ook, liefst op een ernstige wijze, de nodige aandacht wordt geschonken. Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Ik geef het woord aan Mijnheer Mahy.

M. de Schepen Mahy :

Merci Monsieur Berckmans pour cette interpellation très fouillée. Je vais essayer de répondre assez généralement, parce que c'est quand même le but d'avoir une information générale sur le fonctionnement. Alors la demande du Collège, j'ai demandé au service Informatique de faire une enquête en interne sur la sécurité informatique. La conclusion, c'est que la sécurité informatique dans la Commune est bonne et qu'elle est assurée tout à fait normalement. Nous n'avons relevé aucun dysfonctionnement ou quelconque faille informatique ou de piratage. A l'heure actuelle, c'est la conclusion que nous avons reçue.

Alors, vous l'avez dit, une boîte de messagerie est comme une boîte postale. Même si dans un cadre professionnel, c'est une propriété privée. À partir de cette conclusion, les Echevins concernés par la disparition d'e-mails, sont encore en train de vérifier de manière approfondie ce qui s'est passé, et comme c'est avant tout du domaine privé, ils s'évalueront la possibilité d'aller plus loin ou pas. Donc, je n'interviens pas. Mais, ce que je peux vous dire, c'est que chaque fois qu'une personne met fin à ses fonctions, le compte messagerie, l'adresse et tout son contenu sont supprimés. C'est au propriétaire du compte messagerie de faire le travail de sauvegarde et d'archivage, s'il le faut, de ses e-mails. Il peut les supprimer, il peut les copier, il peut en faire ce qu'il veut. Ça, c'est la grande règle générale, c'est une règle qui est d'application dans tous les Ministères, dans toute l'Administration publique. Donc, dans les Administrations, c'est du domaine privé et nous comptons bien que ça reste du domaine privé, même si effectivement, c'est à usage professionnel.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Schepen, maar mijn vraag, dat is niet dat u mij zegt dat privatieve adresmailbox zijn. Maar dus volgens mij, zitten in die e-mails, zitten daar toch ook e-mails die deel uitmaken van een dossier, of dat het nu gaat over een Burgemeester of een ambtenaar, kan die zo maar beslissen om alles uit te vegen?

M. de Schepen Mahy :

C'est quelque part de l'ordre du fonctionnement. Les services, sachant qu'un compte et qu'une adresse e-mail sont du domaine privé, doivent faire des sauvegardes pour sauver les fichiers qui pourraient être intéressants pour l'Administration. Mais, ce qui est vrai pour une messagerie électronique, l'est tout autant pour une messagerie postale. À partir du moment où on s'adresse à Monsieur Dirk Berckmans sous enveloppe, normalement, il n'y a que vous qui puissiez l'ouvrir, votre mandataire ou votre secrétaire. Votre collaborateur peut l'ouvrir et peut le classer ou pas. Donc en fait, la messagerie électronique et la messagerie écrite, c'est exactement la même chose. La sauvegarde et le transmit de l'information répondent grosso modo à la même logique. Si effectivement un possesseur de compte messagerie ne fait pas son backup, que leurs dossiers contiennent des messages importants, c'est un problème lié au fonctionnement du service et pas au compte messagerie en tant que tel.

M. Berckmans :

Ok, dank u !

M. le Président :

L'incident est clos.

**37. Interpellatie van de heer Dirk Berckmans, Gemeenteraadslid, betreffende de stand van zaken van het gemeentelijk informatieblad.
Interpellation déposée par Monsieur Dirk Berckmans, Conseiller communal, relative à la situation concernant la publication du journal communal.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Tijdens mijn interpellatie over de gemeentelijke website (gemeenteraadszitting van 25 februari 2013) heb ik er reeds op gewezen dat goed bestuur ook inhoudt dat er een degelijke informatieverstrekking is.

Ik lees in het meerderheidsprogramma 2013-2018, zoals goedgekeurd tijdens de gemeenteraadszitting van 21 februari 2013, onder punt 24.2, betere informatie : “de communicatie met de burger ontwikkelen via een aantrekkelijker formule van de gemeentekrant”.

Vandaag zou ik graag vernemen wat de stand van zaken is m.b.t. het gemeentelijk informatieblad. Meer in het bijzonder stel ik de volgende vragen :

1° In het verleden kregen de inwoners het driemaandelijkse gemeentelijke informatieblad “Molenbeek Info”. Dit jaar is er nog geen informatieblad verschenen. Wanneer zal het eerste nummer van de nieuwe legislatuur verschijnen ?

2° Het is positief dat er in het beleidsplan 2013-2014 sprake is van een aantrekkelijker formule van de gemeentekrant. Ik ben er immers ook van overtuigd dat de burger nog beter en op een aantrekkelijker manier kan worden geïnformeerd. Kan u reeds informatie verstrekken op welke concrete manier de gemeentekrant aantrekkelijker zal worden gemaakt en hoe de communicatie met de burger aldus (beter) zal worden ontwikkeld ?

Ik ben er mij van bewust dat alle beleidsplannen niet allemaal tegelijk kunnen worden gerealiseerd in het begin van een nieuwe legislatuur. De stad Rome werd ook niet op één dag gebouwd. Dit neemt niet weg dat een degelijke informatieverstrekking volgens mij als een absolute prioriteit moet worden beschouwd : het is belangrijk dat alle burgers goed geïnformeerd worden en dat belangrijke informatie ook alle burgers bereikt. Dit heeft ook te maken met gelijke kansen. In het kader van deze interpellatie wens ik hier niet dieper op in te gaan maar verwijs ik enkel naar het hoofdstuk 15, Gelijkheid van kansen in het beleidsplan 2013-2018 waarin bij voorbeeld te lezen staat : “Wij zullen erover waken dat (...) de informatie voor gehandicapten vergemakkelijkt wordt”.

Ik geef tenslotte een concreet voorbeeld waarom het gemeentelijk informatieblad bijzondere aandacht en prioriteit verdient: tijdens een recente gemeentelijke informatievergadering, met name over de herinrichting van het gemeenteplein, heb ik vastgesteld dat niet alle inwoners, zelfs niet alle bewoners en handelaars rond het plein op de hoogte waren van de plannen voor dit plein niettegenstaande hierover reeds melding was gemaakt op de gemeentelijke website en ook in diverse media. Het is dus nog niet zo dat alle inwoners kunnen worden geïnformeerd via het Internet en meer in het bijzonder via de gemeentelijke website; ook lezen niet alle burgers een krant. Het is dus belangrijk dat er

spoedig opnieuw een gemeentelijk informatieblad verschijnt dat aan alle inwoners wordt bezorgd.

Om mijn argument te staven wijs ik tenslotte op een studie waarvan ik toevallig kennisneem bij het redactioneel afsluiten van deze interpellatie : Volgens de resultaten van de ICT-enquête die in 2012 werd uitgevoerd door de Federale Overheidsdienst Economie en waarvan de resultaten op donderdag 11 april jl. werden bekend gemaakt, blijkt dat 20 % van de Belgische gezinnen nog niet over een computer beschikt en ongeveer hetzelfde aantal gezinnen beschikt niet over een internetaansluiting. Deze cijfers tonen aan dat de overheden, in casu de gemeentelijke overheid, de burgers ook via andere communicatiekanalen moet blijven informeren. Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mevrouw de Burgemeester.

M. la Bourgmestre :

Voilà, Monsieur Berckmans, je dirais que votre interpellation vient à point. On peut se poser évidemment des questions concernant notre journal d'information communal Molenbeek Info. En effet, la dernière parution date du mois de juin 2012. Il avait été décidé par l'ancienne majorité de ne pas procéder à une publication au mois de septembre ou octobre, parce que nous étions évidemment dans une période délicate et nous aurions dû publier un nouveau numéro dans le courant des trois premiers mois de 2013. Mais, nous avons préféré attendre parce que nous voulons réactualiser la formule du Molenbeek Info et faire en sorte que ce soit un journal qui garde ses dossiers tels que précédemment on avait abordé l'éducation, le sport, l'économie etc., donc tous des sujets en profondeur concernant Molenbeek-Saint-Jean. Mais nous pensons qu'il faut aussi aborder des sujets qui sont plus d'actualité. Nous voulons aussi que ce journal paraisse plus fréquemment qu'aujourd'hui : il y a quatre parutions par an et il serait intéressant qu'il y ait plus de parutions. Mais pour cela, il faudrait qu'il y ait un financement. Donc, le groupe de travail qui se réunit pour nous présenter un nouveau journal se pose la question de savoir si on peut recourir oui ou non à la publicité locale telle que cela se fait dans d'autres journaux communaux. Donc voilà, il y a toute une série de questions qui se posent, faut-il augmenter le nombre de parutions, faut-il augmenter le nombre de pages, faut-il à côté des dossiers de fond en faire un journal d'information qui soit aussi enrichi par un site Web qui présente l'actualité du moment, avec des textes, des photos, des vidéos telles que ça existe également dans d'autres communes. Donc on peut envisager l'interaction entre le papier et Internet. Je pense par exemple à un dossier de réaménagement à Molenbeek-Saint-Jean, et bien on pourrait à la fois en faire une page dans le Molenbeek Info, l'annoncer sur le site, mais également en faire une information locale par des folders ou par des communications qui doivent se faire dans le contact personnel. Comme vous l'avez justement dit, beaucoup de familles n'ont pas d'accès à internet, toutes les familles ne lisent pas nécessairement le journal, il faut aussi que la communication sur l'actualité communale passe dans le contact personnel. C'est pour cela que nous pensons aussi que la tenue de comités, d'assemblées de quartier avec la participation des habitants... est également importante.

Évidemment, il y a deux journaux qui ne sont pas parus, mais nous nous rattraperons, soit en augmentant le nombre de pages pour le prochain numéro soit en augmentant la fréquence. Quoi qu'il en soit, le prochain journal est prévu pour le mois de mai. C'est vrai que nous avons souhaité attendre, parce qu'il nous semblait important que l'on puisse, dans ce journal, présenter le changement intervenu à l'occasion des élections communales, présenter la déclaration de politique générale, présenter le budget, présenter le Collège des Bourgmestres et Echevins, mais aussi les Conseillers communaux et

donner les informations nécessaires. Je peux vous assurer que nous ferons en sorte qu'évidemment l'opposition puisse s'exprimer à travers ce journal communal. Ce journal d'information restera bilingue comme il l'a été dans ses éditions précédentes. Nous voulons vraiment que ce soit un outil de communication, de participation, d'information à la fois sur des dossiers, mais aussi sur des actualités plus ludiques, culturelles, sociales, que ce soit le journal des citoyens Molenbeekois.

Donc, vous aurez l'occasion peut-être de nous interpeller lors du prochain numéro, mais qui sera encore classique. Par la suite, nous innoverons dans la formule.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. L'incident est clos.

**38. Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal, relative à la situation du logement à Molenbeek-Saint-Jean.
Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid, betreffende de situatie van de woning in Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

L'Echevin du Logement affirme qu'il n'y a jamais eu autant d'arrêtés d'insalubrité et d'inhabitabilité que maintenant. Cela évoque quelques questions:

- Combien d'inspections ont été réalisées en 2012 et 2013 sur le territoire de Molenbeek?
- Combien par la cellule du logement, combien par des services régionales?
- Combien concernent des logements privés, combien des logements public/sociaux?
- Quelles ont été les suites de ces inspections?
- Combien d'arrêtés d'insalubrité ont été prononcés? Combien d'arrêtées d'inhabitabilité?
- Est-ce que la commune a pu assurer le (re)logement de toutes les familles si nécessaire?
- Vu le nombre de logements de mauvaise qualité, quelle est la stratégie de la commune pour y répondre?
- Comment éviter que les locataires n'osent pas faire appel à l'inspection, par peur de se retrouver dans la rue?
- Comment éviter l'effet pervers que si tous les propriétaires de ces logements de pauvre qualité, sont obligés de rénover, et qu'ensuite ils augmentent leurs loyers?
- Combien d'habitations vides, non-utilisées ont peut compter sur Molenbeek?
- Combien privées, combien publiques ou sociales?
- Pourquoi le terrain situé au Parvis St-Jean-Baptiste, n°13 est-il vide depuis des années?

Vu les listes d'attente importantes, aussi bien pour les logements sociaux que communaux, il est important de juger l'urgence et l'actualité des demandes. Le règlement d'attribution des logements communaux ne fonctionne pas avec des points, comme pour les logements sociaux. Est-ce que l'Echevin peut expliquer pourquoi on ne fonctionne pas de la même façon?

Quelle est l'actualité de la liste d'attente? Combien de personnes ont actualisé (chaque 2 ans) leurs données? Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les habitants, merci pour vos questions Monsieur De Block. Celles-ci me permettent de revenir facilement sur un volet entier de notre accord de majorité. Derrière les statistiques se cache une multitude de situations périlleuses à vivre pour des milliers de citoyens, de locataires de notre Commune. Aussi, dénoncer les chiffres ne doit pas nous faire oublier la crise du logement vécu par l'ensemble des ménages concernés. Comme vous le soulignez, jamais à Molenbeek-Saint-Jean, autant de difficultés liées à la qualité des logements n'avaient été signalées par leurs occupants. Au niveau communal, nous nous employons à développer une stratégie globale et cohérente pour répondre aux défis de l'accès à un logement de qualité, à un prix accessible. Les axes principaux en sont : l'augmentation d'offres de logements publics, le développement de formes alternatives d'accès au logement, comme les logements communautaires seniors etc., et la réoccupation des logements inoccupés, avec notamment le droit de gestion publique qui est une nouvelle politique dont on peut trouver des traces dans le budget 2013. Il y a également la taxation est donc la régulation pour les propriétaires manifestement défaillants.

Ces différents axes s'appuient sur une synergie entre tous les acteurs, qu'ils soient communaux, régionaux ou associatifs. Concernant les inspections, la cellule Logement a enregistré pour le seul premier trimestre de 2013, 75 visites de logements, contre 45 par trimestre moyen en 2012, pour un total de 179 sur toute l'année 2012. Il s'agit donc d'une augmentation de 66 %. Entre janvier et mars 2013, il y a eu 6 inspections communales concernant des logements publics, contre quatre sur les 12 mois de 2012.

Quelles ont été les suites de ces inspections, me demandez-vous ? L'immense majorité des propriétaires a agi suite à l'intervention de la cellule Logement. Ils ont régularisé leurs installations de gaz ou d'électricité, ils ont mis fin aux infestations fongiques, etc. Tous les propriétaires ne sont pas des marchands de sommeil, loin s'en faut. Le plus souvent, un courrier signé par l'Echevin ou la Bourgmestre, reprenant les éléments factuels problématiques dans le logement, suffit à provoquer une réaction des propriétaires qui réalisent alors les travaux qui ne sont pas toujours lourds ou chers. Les auditions qui ont lieu par la suite, les auditions de propriétaires, permettent de conscientiser ses propriétaires et de les placer devant leurs responsabilités. Toutefois, les situations dangereuses conduisent à la prise d'arrêtés d'inhabitabilité en dernier recours. On n'en dénombre 32 au premier trimestre 2013, contre 16 pour un trimestre moyen en 2012. Il s'agit là d'un doublement. Toutefois, soyons clairs, l'objectif n'est pas de fermer les logements. Le but est d'exercer une pression maximale sur les quelques propriétaires minoritaires mal intentionnés ou négligent, pour qu'ils rendent leurs lieux conformes à ce que doit être un logement aujourd'hui. Les arrêtés ne sont pris qu'en dernier recours et nous souhaitons que les propriétaires rendent les logements praticables pour les locataires. Changer un joint d'un boiler par exemple ou supprimer l'écoulement d'un robinet dans les murs, ça ne nécessite pas de travaux lourds, juste un peu de bonne volonté.

Concernant le relogement des personnes, le relogement des personnes frappées d'un arrêté d'inhabitabilité, il faut savoir que contrairement à la légende urbaine, un tel arrêté ne signifie pas que les locataires soient mis à la rue. Leur bail n'est pas annulé et ils

conservent tout leurs droits. Ils peuvent donc rester sur les lieux, même si ça ne leur est pas conseillé. Le droit du bail n'équivaut pas au droit à la santé. Pour les personnes désirant quitter leurs logements et dont le propriétaire n'a pas assuré lui-même le relogement ou qui n'ont pu trouver ni un autre logement ni bénéficier de la solidarité intra familiale, la Commune a trouvé une solution dans son propre parc de logements temporaires, avec l'hôtel social, les logements de transit ou dans le réseau des maisons d'accueil.

Quitter un logement privé ne donne pas automatiquement droit à un bail de neuf ans dans le logement public, bien entendu. Sinon, je vous laisse imaginer les effets pervers. La Commune informe donc les locataires concernés de la possibilité de recevoir une allocation de relogement. Cet incitant régional qui mériterait d'être davantage connu, offre aux candidats pour le relogement une indemnité de déménagement de plus de 800 euros, ainsi qu'une aide mensuelle couvrant la différence entre l'ancien et le nouveau loyer, sur une durée de cinq ans minimum, pour un montant maximum de 153 à 230 euros. La Commune, et donc pour les personnes qui en font la demande, aide à remplir les formulaires et les oriente vers les associations et vers le CPAS. À ce propos, les usagers du CPAS sont accompagnés par celui-ci. La cellule logement travaille également en amont. Quand elle prévoit qu'une action de prise d'un Arrêté aura un effet important sur les personnes en place, certainement quand il s'agit d'un immeuble entier géré par un marchand de sommeil, la responsable des logements de transit rencontre ces personnes, étudie avec elle une recherche de logements. Grâce à ces différents moyens expliqués systématiquement aux locataires par les agents de la cellule Logement, dont je salue ici le travail conséquent, la Commune vise à créer un climat de confiance favorable encourageant les citoyens à faire appel à ce service d'inspection.

Je voudrais encore préciser plusieurs points : tout d'abord, vous noterez que les personnes en séjour illégal ne peuvent pas bénéficier de ces aides ou solutions de logements publics. Certains propriétaires exploitent cette situation. Par contre, la loi fédérale permet, comme c'est le cas pour les autres victimes de traite des êtres humains, d'accorder un titre de séjour aux victimes de marchands de sommeil. Il ne faut pas croire que les logements insalubres sont moins onéreux, il suffit d'écouter les citoyens en parler ou de lire les journaux à la rubrique des faits divers pour s'en rendre compte. Donc, quant à la crainte qu'une mise en conformité n'induisse une augmentation des loyers, je dirais que toute augmentation est légalement interdite, sauf rénovation lourde. Deuxièmement, rares sont les propriétaires qui, se sachant surveillés par la Commune, osent contrevenir à la loi fédérale. Nous ne nous en cachons pas, ceci dit, l'action des pouvoirs publics a une incidence sur les prix, mais à mon sens, elle a surtout une incidence sur les marges bénéficiaires des quelques propriétaires qui pratiquent des prix excessifs au détriment de la sécurité, de la santé et parfois même de la vie de leurs locataires.

Pour renforcer la lutte contre l'insalubrité et les marchands de sommeil, un protocole de collaboration sera présenté dans les prochains mois. Piloté par la Commune, il associera cette dernière, la Zone de Police et le CPAS. Notre souhait est d'y inclure également l'action de la Région. Nous prévoyons une base de données des logements problématiques, une sensibilisation des futurs occupants éventuels, des réunions régulières avec le CPAS pour assurer le relogement, entre autres, et faire avancer la régularisation des logements à problèmes.

Autre outil essentiel pour un travail de terrain, l'engagement d'un collaborateur communal traqueur de marchands de sommeil. Cette personne travaillera en réseau pour identifier un maximum de situations dans les quartiers du Centre et du Maritime, dans le périmètre du contrat de quartier Autour de Léopold II, là où les marchands de sommeil sévissent le plus. Ce profil inédit sera en place dans les prochaines semaines, des

entretiens de sélection ont eu lieu hier mercredi et se poursuivront pour d'autres candidats ce vendredi.

Vous aurez également lu notre accord de majorité qui précise que le nombre d'agents de terrain de la cellule Logement augmentera. Par ailleurs, les associations, notamment La Rue et Bonnevie travaillent non seulement avec les locataires, mais également avec les propriétaires pour les inciter à adapter leurs logements et les accompagner dans leurs démarches.

J'en viens à la question des immeubles inoccupés, en quelques chiffres tout d'abord: sur les 166 bâtiments comportant un ou plusieurs logements recensés, des bâtiments répertoriés comme inoccupés ou partiellement inoccupés, 112 bâtiments, dont 33 partiellement occupés, sont cadastrés comme bâtiment de logements. Depuis peu, l'accès aux données des compteurs d'eau ayant une consommation fort basse, en provenance d'Hydrobru, c'est la suite de l'Ordonnance régionale du 6 décembre, permet de compléter et de faciliter le travail de repérage sur le terrain. Ainsi, les 594 logements présentant des signes d'inoccupation selon ces données, font actuellement l'objet d'un contrôle systématique. L'inventaire de ces situations n'est pas l'essentiel, l'enjeu pour la Commune est bien entendu la réoccupation de ces logements, de ses immeubles concernés. À cette fin, en plus du travail de sensibilisation des propriétaires, entre autres avec une information sur la possibilité de faire appel aux agences immobilières sociales et aux aides régionales à la rénovation, d'autres outils doivent être développés : l'amélioration des outils de pression sur les propriétaires, telles que la taxation, la collaboration étroite avec les services régionaux compétents et la mise en œuvre du droit de gestion publique. Petite parenthèse au sujet du numéro 13 du parvis Saint Jean-Baptiste, il s'agit d'un immeuble privé, rasé suite à un incendie vraisemblablement criminel en 1997, dont la situation était bloquée en raison d'une procédure judiciaire qui a abouti à la condamnation du propriétaire en octobre 2010.

La situation actuelle des logements communaux est la suivante : le parc compte 291 logements, tous à finalité sociale et, hors vide locatif de transition entre locataires, seul un appartement est inoccupé et son attribution est en cours. La liste d'attente compte 2463 candidatures au 29 mars 2013. Les candidatures antérieures au 1^{er} janvier 2007 ont été actualisées. Dans ce cadre, 770 candidatures environ ont été radiées et plus de 600 ont été validées. L'attribution se fait strictement selon l'ordre chronologique d'inscription suite à une décision du Conseil communal de 2008 visant à objectiver les attributions, alors que certains candidats locataires attendaient un logement depuis l'ouverture de la liste en 1990, et qu'il n'existait pas de règlement reprenant des critères lisibles. Alors que des listes de priorité n'existaient pas pendant les 18 premières années de vie de cette liste, on notera que la transition vers une liste d'attente priorisée nécessiterait un temps de travail considérable. À long terme, le futur guichet unique devrait permettre de ne collecter qu'une seule fois les données actualisées des locataires, pour toutes les structures publiques.

Pour ce qui est du logement Molenbeekois, le parc est constitué 3340 logements. Au 15 avril, 281 logements étaient inoccupés en raison de travaux de rénovation en cours ou à venir. Je citerai Saint-Lazare, avec 180 logements et la Tour Brunfaut, avec 30 logements. La liste d'attente du Logement Molenbeekois compte 16.114 candidatures. La procédure de renouvellement des candidatures pour 2013 est une procédure de type allégée, elle est actuellement en cours et concerne 3878 dossiers. En 2012, 3547 renouvellements de candidatures ont été réalisés sans aucune radiation.

De cet état des lieux, je dégage les priorités suivantes : l'activation de projets de rénovation de logements, la réalisation de nouveaux logements publics à finalité sociale sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean - d'autant plus nécessaire que la rénovation du parc existant s'accompagne généralement d'une diminution provisoire du

nombre de logements suite à leur mise en conformité -, l'aménagement d'appartements comptant plus de chambres, le renforcement des autres acteurs du logement à finalité sociale, telle que les agences immobilières sociales. Afin d'élargir l'éventail des outils disponibles, l'objectif de cette mandature est de développer également les projets alternatifs du logement échappant à la spéculation, telle que le Community Land Trust et les différentes formes de logements solidaires communautaires.

Voilà donc mes réponses à vos questions, à travers l'ensemble des outils existants et des nouvelles solutions que nous développons. Vous le voyez, le Collège est plus qu'éveillé à la détresse des familles en attente d'un logement correct. Merci de votre attention.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour les précisions, j'espère qu'on aura une note écrite reprenant tout cela. J'ai essayé de noter le plus possible...

M. Le Président :

Ce sera évidemment dans le compte-rendu intégral de la séance du Conseil communal.

M. De Block :

Très bien, je vous remercie je voudrais quand même encore revenir sur un point. Vous dites qu'il n'y a pas de cadastre ou de registre des logements en mauvais état, mais est-ce qu'on a une vue...

M. L'Echevin Majoros :

Mais si, bien sûr ! Il y a un cadastre qui existe, il est réalisé par la cellule Logement au fur et à mesure des demandes des occupants, des locataires, au fur et à mesure des situations qu'ils rencontrent. Simplement pour l'instant, cette base de données n'est pas mutualisée entre les différents partenaires que sont la Zone de Police, la Commune, la cellule Logement. Il y a encore des contacts qui existent évidemment avec l'inspection régionale du logement. Donc, cette base de données existe, elle doit simplement être systématisée et son utilisation doit être mutualisée.

M. De Block :

Est-ce qu'on a une idée de combien de logements de mauvaise qualité on peut répertorier dans cette base de données ?

M. L'Echevin Majoros :

Vous m'avez posé beaucoup de questions sur les statistiques, et celle-là, je ne l'ai pas sous la main. Je propose de vous répondre par la suite. Il est évident que les données dont nous disposons ne sont évidemment qu'une petite partie de la face émergée de l'iceberg et, bien entendu, ce sont des logements pour lesquels des situations ont été dénoncées. On sait que de nombreuses personnes vivent dans des logements de

mauvaise qualité, mais sans nécessairement attirer l'attention des pouvoirs publics à ce sujet.

M. De Block :

J'avais posé la question de savoir comment, vu la quantité, comment la Commune allait être capable d'assumer l'utilisation par les gens de leurs droits ?

M. L'Echevin Majoros :

Je pense vous avoir répondu. Différents éléments ont été évoqués, notamment la volonté qui est contenue dans notre accord de majorité - que vous n'avez pas manqué de lire et que je viens de rappeler - c'est-à-dire la volonté d'augmenter le nombre d'agents de terrain de la cellule Logement. Il y a aussi tout un travail de prévention qui est fait puisqu'on sait que pour un logement qui est dénoncé ou sur lequel on va attirer notre attention, il y a évidemment une incidence sur tout un tas d'autres logements, puisque leurs propriétaires sont parfois propriétaires de plusieurs logements sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros. On peut considérer que l'incident est clos ?

En clôture de cette séance, je voudrais remercier particulièrement Monsieur De Block et Monsieur Dirk Berckmans d'être restés parmi nous et d'avoir permis d'assurer le quorum de ce Conseil communal. Il y a deux personnes dans la majorité qui étaient absentes ce soir pour raisons de maladie, en fin de Conseil, donc encore un grand merci à Monsieur De Block et à Monsieur Berckmans pour leurs présences et leurs responsabilités. Ça vous a permis également de pouvoir développer vos interpellations, d'obtenir la réponse et - quand je sais que dans les six autres interpellations, il y en a une qui concernait justement son organisation -, que je constate que ceux qui ont initié cette interpellation ne sont plus présents pour en parler et qu'ils ne sont pas capables de constater que le quorum est toujours là malgré leur départ, je me pose des questions sur la qualité de leur opposition ! À part chercher des petites bêtises à mettre sous la dent de la presse...

Je vous remercie, nous allons clore cette séance publique et nous reprendrons la séance à huis clos dans deux ou trois minutes, aussitôt que la salle aura pu être libérée.

La séance publique est clôturée à 23 heures 45.

De openbare zitting is om 23 uur 45 opgeheven.